

اِقْرَأْ

LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

سَلَامٌ



100 ANS DE LUMIÈRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

104

26 mars au 1er avril 2026



Le Billet du Recteur

QUAND LE MONDE VACILLE, L'EUROPE SE RÉVÈLE ET LA FRANCE S'ÉPROUVE



LORSQUE LA GUERRE EST ENCADRÉE PAR L'ÉTHIQUE



L'ISLAM A-T-IL INTERDIT L'ESCLAVAGE ?

IQRA: 104

104





Sommaire

p. 9

Le billet du Recteur

**QUAND LE MONDE VACILLE, L'EUROPE SE RÉVÈLE
ET LA FRANCE S'ÉPROUVE**

PAR LE RECTEUR CHEMS-EDDINE HAFIZ

p. 15

Focus sur une actualité

**PEINE DE MORT EN TERRITOIRE OCCUPÉ :
LA DÉRIVE D'UN DROIT D'EXCEPTION
VERS UN RÉGIME D'INCRIMINATION**

PAR NOA ORY

p. 17

Contribution

**VOTE CHOC À L'ONU : L'ESCLAVAGE
TRANSATLANTIQUE PROCLAMÉ « LE PLUS GRAVE
CRIME CONTRE L'HUMANITÉ »**

PAR AMINE BENROCHD

p. 20

Laïcité

**ENTRE PRINCIPES PROCLAMÉS ET RÉALITÉS
CONTRASTÉES : UNE JUSTICE À DEUX VITESSES ?**

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 22

Contribution

**LE DROIT INTERNATIONAL,
ENTRE RÈGLE ET DÉCISION**

PAR RACHID AZIZI

p. 25

Actualités de la Mosquée de Paris

DU 26 MARS AU 1ER AVRIL 2026

p. 28

Paroles du Minbar

**LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI
APRÈS LE RAMADHAN, LA PERSÉVÉRANCE
DANS L'OBÉISSANCE**

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 31

Récits célestes

**LORSQUE LA GUERRE EST ENCADRÉE
PAR L'ÉTHIQUE : COMMENT L'ISLAM A-T-IL
ENSEIGNÉ LE COMBAT SANS RENONCER
À L'HUMANITÉ ?**

PAR CHEIKH ABDELKADER BELABDLI

p. 33

Le Saviez-vous ?

**QUAND LA GUERRE PERD SES RÈGLES,
QUE RESTE-T-IL DE L'HOMME ?**

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 34

Le Coran m'a appris

**السلام : QUAND LA PAIX DEVIENT UN PRINCIPE,
MÊME EN TEMPS DE GUERRE**

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 36

Regard fraternel

**SHEIKH OSMAN SHARUBUTU, L'IMAM
DE 102 ANS QUI CULTIVE LA PAIX AU GHANA**

PAR NASSERA BENAMRA

p. 38

Découvrons-là

**LES ÉVÈNEMENTS AU PROCHE ORIENT :
SENSIBILISER LES JEUNES AUX DANGERS
DES FAKE NEWS**

PAR CHEIKH ABDELALI MAMOUN

p. 40

Résonances abrahamiques

PÂQUES, PESSA'H ET LE CORAN

PAR RAPHAËL GEORGY

p. 42

**LA PAIX, CE NOM DE DIEU
QUE LES FEMMES N'ONT PAS OUBLIÉ**

PAR HANANE SAÏDI





Ph © Women's Refugee Commission/Jodi Hilton

p. 44

Sabil al-Iman

**LA FEMME EN TEMPS DE GUERRE :
ENTRE DIGNITÉ, ÉPREUVE ET ÉLÉVATION**

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 46

Invocation

“Ô TOI LA PAIX”

p. 47

Le Hadith de la semaine

**RÉPANDRE LE SALUT... (ES SALAM) :
VOIE DE LA FOI ET FONDAMENT DE LA PAIX
DANS UN MONDE TROUBLÉ**

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 49

Mizan El-Qadhaya

**L'ISLAM A-T-IL INTERDIT L'ESCLAVAGE ?
LECTURE À LA LUMIÈRE DE L'OBJECTIVITÉ
ET DE LA MODÉRATION**

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 51

Notre mosquée

**LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS,
UNE INSCRIPTION NATURELLE
DANS L'HISTOIRE DE FRANCE**

PAR NASSERA BENAMRA

p. 53

À la découverte des mosquées du monde

**LA MOSQUÉE DU VENDREDI D'ISPAHAN :
MASJED-E JAME', L'ÂME STRATIFIÉE DE LA PERSE**

PAR NOA ORY

p. 62

Les Mots voyageurs

ZÉRO

PAR NOA ORY

p. 65

Plumes en éveil : un livre coup de coeur

**KHEYZOURANE, LE DESTIN SINGULIER
D'UNE ESCLAVE. BAGDAD, VIIIÈ SIÈCLE**

ALBERT LAHYANI

p. 66

Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON

p. 67

Le citation de la semaine

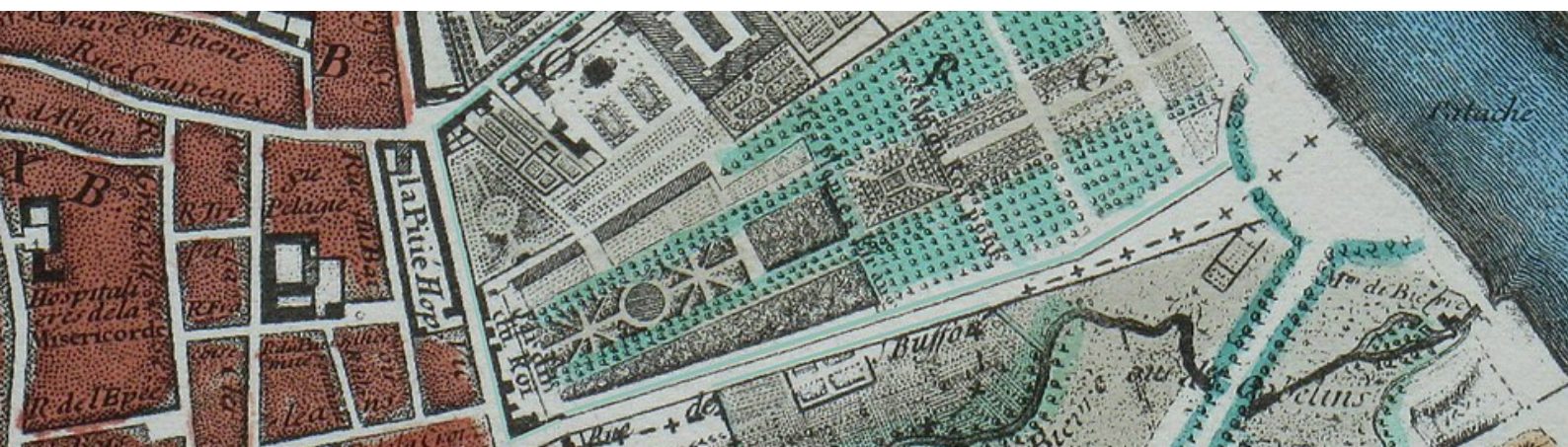
“LES GUERRES NE SONT QUE DES MASSACRES”

PAUL VALÉRY

p. 68

Événements à venir

À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS







Le billet du Recteur

n° 102

QUAND LE MONDE VACILLE,
L'EUROPE SE RÉVÈLE ET LA FRANCE S'ÉPROUVE

Il y a des moments où le choix des sujets que l'on décide de traiter n'est jamais neutre. Il dit une inquiétude, une vigilance, parfois même une responsabilité. Nous vivons une époque où le tumulte du monde tend à couvrir la voix de la raison. Une époque où la guerre parle plus fort que la sagesse, où la peine de mort ressurgit comme une réponse là où le droit devrait prévaloir, où les incertitudes économiques fragilisent les équilibres sociaux et nourrissent les peurs collectives.

Dans ce contexte international instable, j'ai souhaité revenir sur deux événements récents, l'un européen, l'autre français, qui, à première vue, pourraient sembler distincts, mais qui, en réalité, dialoguent profondément entre eux.

Car ils posent une même question : que deviennent nos principes lorsque le monde se durcit ?

Le premier de ces événements est le vote intervenu au Parlement européen en février 2026, redéfinissant les notions de « pays tiers sûr » et de « pays d'origine sûr ».

Je m'étais souvent fait de l'Europe l'idée d'un espace né de ses propres tragédies, capable de transformer les blessures de l'Histoire en exigences de droit. Une Europe qui, après avoir connu l'abîme, aurait choisi d'ériger la dignité humaine en principe intangible.

Le vote intervenu le 10 février 2026 au Parlement européen invite à une réflexion plus grave.

Car ce qui s'est joué, au-delà des mécanismes juridiques et des ajustements techniques, c'est une inflexion profonde du rapport de l'Europe à elle-même. En redéfinissant les notions de « pays tiers sûr » et de « pays d'origine sûr », en facilitant les procédures d'irrecevabilité et en accélérant les expulsions, l'Union européenne ne s'est pas seulement dotée de nouveaux instruments. Elle a déplacé le centre de gravité de son projet politique.

Il ne s'agit plus seulement d'organiser l'accueil ou de réguler les flux. Il s'agit, de manière plus fondamentale, de redéfinir les contours de la protection elle-même.

Ce glissement mérite d'être interrogé sans caricature ni anathème.

Car une civilisation ne se mesure pas uniquement à la solidité de ses frontières, mais à la cohérence entre les principes qu'elle proclame et les pratiques qu'elle met en œuvre.

Lorsque le droit d'asile, conquis au prix des drames du XXe siècle, devient conditionnel, modulable, externalisable, c'est une certaine idée de l'Europe qui vacille.

**C'est une certaine idée
de l'Europe qui vacille.**



L'argument sécuritaire, invoqué avec insistance, ne saurait à lui seul épuiser le débat.

Toute société a le droit, et même le devoir, d'organiser ses équilibres. Mais ce droit ne peut s'exercer au prix d'un affaiblissement silencieux des garanties fondamentales.

L'efficacité administrative ne peut devenir le substitut d'une exigence morale.

Ce qui frappe dans ces évolutions, c'est moins leur brutalité que leur banalisation.

Le recours à des pays tiers sans lien réel avec les personnes concernées, la réduction des effets suspensifs des recours, la présomption de sûreté appliquée à des contextes

pourtant complexes : autant de mécanismes qui traduisent une transformation progressive du regard porté sur l'exilé. Celui-ci n'est plus d'abord perçu comme un sujet de droit, mais comme un objet de gestion.



Toute déshumanisation commence toujours par une abstraction.

Or, toute déshumanisation commence toujours par une abstraction.

Il serait trop simple d'opposer une Europe fidèle à ses valeurs à une Europe qui les trahirait. La réalité est plus subtile, et sans doute plus inquiétante : c'est au nom même de ses valeurs que l'Europe redéfinit aujourd'hui les conditions de leur application. C'est cette tension interne, cette reconfiguration silencieuse, qui constitue le véritable tournant.

Dans ce contexte, la responsabilité des institutions, mais aussi des consciences, est engagée.

La tradition intellectuelle européenne de Montesquieu à Hannah Arendt, n'a cessé de rappeler que le droit ne vaut que par les limites qu'il s'impose à lui-même. Et que la tentation de l'exception, lorsqu'elle devient norme, finit toujours par altérer la substance du projet politique.

Il ne s'agit pas ici de nier les défis réels auxquels l'Europe est confrontée. Mais de rappeler que la réponse à ces défis ne peut se construire durablement dans l'érosion progressive des principes.

L'Europe n'est jamais aussi forte que lorsqu'elle assume la difficulté d'être fidèle à ce qu'elle est.

Le second événement, survenu en France à la suite des élections municipales, nous ramène à une autre échelle, mais à une interrogation similaire.

Car ce qui s'est exprimé dans les jours qui ont suivi ce scrutin dépasse de loin le registre de la polémique médiatique. Il révèle une fragilité plus profonde : celle d'une société qui peine encore à reconnaître pleinement certains de ses propres visages.

Les propos tenus à l'antenne d'une chaîne d'information, visant un élu de la République à travers des comparaisons indignes, ne sont pas des accidents isolés. Ils s'inscrivent

dans une continuité. Une mécanique bien connue, désormais documentée, où l'altérité réelle ou supposée devient un prisme d'interprétation systématique.

Ce qui est en cause, ce n'est pas seulement un mot de trop.

C'est un regard.

Un regard qui, trop souvent encore, précède la citoyenneté, la relativise, parfois même la conteste. Or, cette réalité n'est plus seulement ressentie : elle est mesurée.

Depuis deux ans, les travaux conduits avec l'IFOP à l'initiative de la Grande Mosquée de Paris ont permis de mettre des chiffres sur ce que beaucoup vivent en silence. Une majorité significative de Français de confession musulmane déclare faire l'expérience, à des degrés divers, de discriminations dans leur vie quotidienne qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi, au logement, ou simplement du regard porté sur eux dans l'espace public.

Plus préoccupant encore : une part importante d'entre eux exprime le sentiment d'être perçue comme un problème, plutôt que comme une composante légitime de la nation.

Ce basculement est essentiel à comprendre.

Car la musulmanophobie ne se réduit pas à des actes spectaculaires, aussi graves soient-ils. Elle s'installe souvent dans des formes diffuses, banalisées, presque imperceptibles. Elle se loge dans les sous-entendus, dans les assignations, dans ces glissements progressifs qui transforment une appartenance en suspicion.

Les chiffres sont là. Les témoignages aussi.

Ce qui manque encore, parfois, c'est la volonté collective de regarder cette réalité en face.

Les épisodes récents visant des élus issus de la diversité interviennent dans un moment particulier de notre vie démocratique. Pour la première fois à cette échelle, une nouvelle génération accède à des responsabilités locales, pleinement inscrites dans le cadre républicain.

Ce mouvement aurait dû être accueilli comme une confirmation de notre promesse démocratique.

Il est, trop souvent encore, interrogé comme une anomalie. C'est là que se situe le point de bascule.

**Ces glissements
progressifs
qui transforment
une appartenance
en suspicion.**



Car ce qui est implicitement contesté, ce n'est pas seulement la légitimité de quelques individus. C'est l'idée même que la France puisse être diverse sans se renier.

Face à cela, le silence serait une erreur. Mais la seule indignation serait insuffisante. Il nous faut nommer les choses avec précision.

Oui, il existe en France une forme de rejet spécifique visant les musulmans ou ceux qui sont perçus comme tels.

Oui, cette réalité a un nom : la musulmanophobie.

Et non, la reconnaître ne revient pas à interdire la critique, ni à restreindre le débat. Cela revient simplement à distinguer ce qui relève de la discussion légitime de ce qui relève de la stigmatisation.

Refuser ce mot, c'est souvent refuser la réalité qu'il désigne.

Or, l'histoire nous enseigne une chose simple : les fractures profondes ne naissent jamais brutalement. Elles s'installent lentement, à mesure que certains discours deviennent tolérables, puis ordinaires.

Il est temps que les pouvoirs publics assument leurs responsabilités, sans ambiguïté ni retard.

La République ne reconnaît ni origines suspectes, ni appartenances conditionnelles. Elle ne distingue pas entre ses enfants. Et c'est précisément dans les moments où cette évidence vacille qu'il devient nécessaire de la rappeler.

L'Europe et la France n'ont jamais été aussi fortes que lorsqu'elles ont su tenir ensemble deux exigences : la lucidité face aux défis, et la constance dans les valeurs.

C'est cette tension, difficile mais féconde, qu'il nous appartient aujourd'hui de préserver.

Car au fond, la véritable question n'est pas seulement celle des politiques migratoires ou des polémiques médiatiques.

Elle est plus exigeante : que sommes-nous prêts à préserver de nous-mêmes lorsque tout, autour de nous, nous pousse à céder ?

À Paris, le 1er avril 2026

CHEMS-EDDINE HAFIZ

Recteur de la Grande Mosquée de Paris



Focus

sur une actualité

PEINE DE MORT EN TERRITOIRE OCCUPÉ : LA DÉRIVE D'UN DROIT D'EXCEPTION VERS UN RÉGIME D'INCRIMINATION

PAR NOA ORY

Il est des lois qui ne se contentent pas de modifier l'ordonnancement juridique d'un État : elles en révèlent la vérité profonde. Celle adoptée le 30 mars 2026 par la Knesset, instaurant une extension de la peine de mort pour les personnes qualifiées de « terroristes », appartient à cette catégorie de textes où le droit cesse d'être une garantie pour devenir un instrument de pouvoir.

A première lecture, la loi semble s'inscrire dans un registre classique de lutte contre le terrorisme. Mais une analyse juridique rigoureuse révèle un tout autre visage : celui d'un dispositif normatif d'exception, structuré autour d'une différenciation ethno-nationale, et dont les implications excèdent largement le cadre du droit interne israélien pour engager la responsabilité internationale de l'État.

Une loi en tension avec les fondements mêmes du droit constitutionnel israélien

Israël, en l'absence de constitution formelle, fonde son ordre juridique sur des Lois fondamentales qui consacrent notamment la dignité humaine, le droit à la vie et les exigences du procès équitable.

Or, la nouvelle législation introduit des ruptures majeures :

- l'abaissement du seuil décisionnel pour prononcer la peine capitale (majorité simple) ;
- la suppression de mécanismes essentiels de

clémence ou de grâce ;

- l'accélération de l'exécution des sentences dans des délais extrêmement contraints.

Ces dispositions ne constituent pas de simples ajustements procéduraux : elles portent atteinte à l'architecture même des garanties juridictionnelles. Le principe de proportionnalité, pierre angulaire du contrôle de constitutionnalité, apparaît ici gravement compromis.

Plus encore, la loi prétend produire des effets dans les territoires occupés, notamment en Cisjordanie. Or, selon une jurisprudence constante et les principes généraux du droit international, la Knesset ne saurait exercer de compétence législative sur un territoire sur lequel Israël ne dispose pas de souveraineté reconnue. Cette extension normative constitue en elle-même une anomalie juridique.

Une violation manifeste du droit international humanitaire

Le cadre juridique applicable en territoire occupé est clairement défini par la Quatrième Convention de Genève, qui encadre strictement les pouvoirs de la puissance occupante. Trois principes fondamentaux sont ici mis à mal.

1. Le principe de légalité restreinte de l'occupant : l'occupant ne peut modifier la législation pénale locale que dans la mesure strictement nécessaire à la sécurité. L'introduction d'une peine capitale quasi automatique, dans un contexte politiquement chargé, excède manifestement cette exigence.

2. Les garanties du procès équitable : le recours

aux tribunaux militaires pour juger des civils, dans des conditions notoirement contestées, taux de condamnation extrêmement élevé, admissibilité de preuves obtenues sous contrainte, contrevient aux standards minimaux posés par le droit humanitaire.

3. L'encadrement strict de la peine de mort : même lorsque celle-ci n'est pas prohibée, elle est entourée de garanties exceptionnelles. Leur démantèlement, tel qu'opéré par la nouvelle loi, constitue une violation caractérisée.

Dans ce contexte, l'exécution de personnes protégées pourrait relever de la qualification de crime de guerre.

Une atteinte grave aux normes impératives du droit international des droits humains

Au regard du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel Israël est partie, plusieurs violations apparaissent manifestes.

1. Le droit à la vie (article 6) : l'extension de la peine capitale, en dehors des conditions les plus strictes, constitue une atteinte directe à ce droit fondamental.

2. Le principe de non-discrimination : la loi, bien que formulée en termes généraux, vise en pratique une population déterminée. Elle institue un régime différencié fondé sur l'appartenance nationale ou ethnique, en contradiction avec une norme de *jus cogens*.

3. Le droit à un procès équitable (article 14) : la combinaison d'une justice militaire, de règles probatoires assouplies et de délais d'exécution réduits compromet gravement l'équité des procédures.

Vers une qualification juridique systémique : ségrégation et apartheid

Au-delà des violations ponctuelles, c'est la logique d'ensemble du dispositif qui interroge. La coexistence de deux régimes juridiques distincts, l'un pour les citoyens israéliens, l'autre pour les Palestiniens, dessine les contours d'une ségrégation juridique institutionnalisée. Le droit international, notamment à

travers la Convention de 1973 et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, définit l'apartheid comme un régime de domination systématique d'un groupe sur un autre, maintenu par des moyens législatifs et coercitifs.

Les éléments constitutifs sont ici réunis : différenciation normative, inégalité devant la justice, sanctions extrêmes ciblées.

La loi du 30 mars 2026 ne crée pas ex nihilo cette situation ; elle en constitue l'aboutissement et la formalisation.

Une mise à l'épreuve de l'ordre juridique international

Cette évolution place la communauté internationale face à ses responsabilités.

L'accord d'association entre l'Union européenne et Israël, fondé sur le respect des droits humains, se trouve directement interrogé. L'inaction prolongée face à des violations répétées fragilise la crédibilité même du droit international.

En droit, l'obligation de ne pas reconnaître une situation illégale et de ne pas y prêter assistance s'impose aux États tiers. En pratique, elle demeure largement théorique.

Quand le droit devient l'instrument d'une exception permanente

La loi sur la peine de mort adoptée par la Knesset ne se réduit pas à un durcissement pénal. Elle opère une transformation plus profonde : celle d'un droit qui, au lieu de limiter la puissance, en devient le vecteur.

En érigeant l'exception en norme, en différenciant les justiciables selon leur identité, en affaiblissant les garanties fondamentales, ce texte s'inscrit dans une dynamique où le droit cesse d'être universel pour devenir différencié, conditionnel, et, *in fine*, politique.

L'histoire juridique enseigne que de telles bifurcations ne sont jamais anodines. Elles marquent le passage d'un État de droit à un régime où la légalité devient le masque d'une inégalité. Et c'est précisément à ce moment, lorsque le droit parle encore, mais ne protège plus, que la vigilance juridique doit se faire la plus exigeante.



Vote choc à l'ONU : L'esclavage transatlantique proclamé « le plus grave crime contre l'humanité »

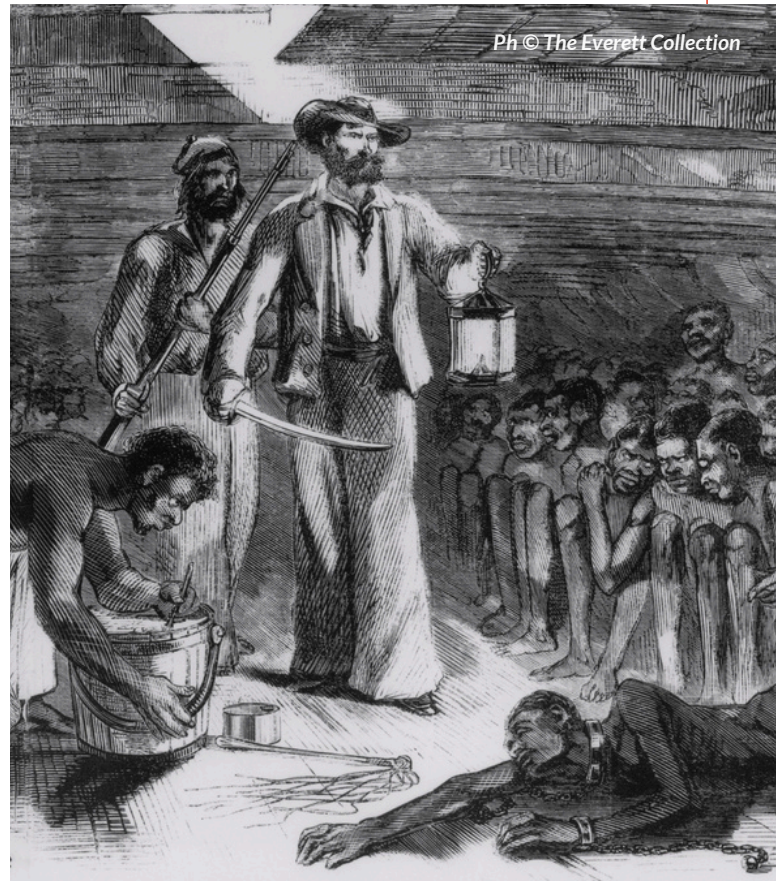
PAR AMINE BENROCHD

Le 25 mars 2026, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, par 123 voix pour, trois contre et 52 abstentions, une résolution portée par le Ghana. Le texte qualifie la traite transatlantique et l'esclavage racialisé des Africains de « *plus grave crime contre l'humanité* ». Non contraignante, cette décision marque un tournant symbolique majeur : elle ravive avec force le débat sur la mémoire collective, la responsabilité historique des nations et la quête d'une justice réparatrice pour les millions de victimes et leurs descendants.

Un consensus massif pour nommer l'injustice fondatrice

Des applaudissements nourris ont éclaté dans la grande salle de l'Assemblée générale lorsque le résultat du vote s'est affiché. Soutenue par l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et un large groupe de pays du Sud, la résolution met en lumière l'ampleur sans précédent d'un système qui, du XVe au XIXe siècle, a conduit à la déportation forcée d'environ 12 à 15 millions d'Africains à travers l'Atlantique, selon les estimations historiques les plus courantes.

Elle décrit cette traite comme une entreprise systémique, organisée à grande échelle, fondée sur une idéologie raciale qui déniait aux captifs africains toute humanité. Les captifs étaient entassés dans des conditions inhumaines à bord des navires négriers, puis vendus comme du bétail dans les plantations des Amériques. La résolution insiste sur la brutalité extrême de ce commerce triangulaire : Europe-Afrique-Amériques, où les produits manufacturés européens (armes, textiles, alcools) servaient à acquérir



Ph © The Everett Collection

des esclaves, échangés ensuite contre du sucre, du coton, du tabac et d'autres matières premières qui alimentaient l'essor économique européen.

Adoptée le jour même de la Journée internationale du souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique, la résolution vise avant tout à servir de rempart contre l'oubli et à ancrer une mémoire collective assumée. Elle appelle également à la « *restitution rapide et sans entrave* » des biens culturels – œuvres d'art, monuments, archives et objets de musée – pillés pendant cette période et conservés dans les musées occidentaux.

Les trois « non » qui révèlent les fractures persistantes

Le consensus n'a cependant pas été total, mettant en lumière les fractures durables entre certaines puissances occidentales et une grande partie du reste du monde. Les États-Unis, Israël et l'Argentine ont été les seuls à voter contre.

Washington a jugé le texte « *hautement problématique* », arguant que l'esclavage, bien que moralement condamnable, n'était pas illégal au regard du droit. Les États-Unis dénoncent en particulier ce qu'ils perçoivent comme une application rétroactive de la catégorie juridique de « *crime contre l'humanité* » à des pratiques qui, historiquement, n'étaient pas encore reconnues comme telles en droit international. Selon cette position, aucun fondement juridique ne permettrait de réclamer des réparations pour des actes antérieurs à la création de l'ONU en 1945. Les États-Unis ont également rejeté toute hiérarchisation implicite entre les crimes contre l'humanité, craignant de créer un précédent.

Israël et l'Argentine ont exprimé des réserves similaires, soulignant le risque d'établir une échelle des souffrances historiques. Les 52 abstentions – incluant tous les pays de l'Union européenne, le Royaume-Uni, le Canada et le Japon – traduisent une prudence diplomatique révélatrice. Ces États reconnaissent souvent la dimension morale du drame, mais refusent de s'engager sur des implications juridiques ou financières.

Derrière ces positions se cache un débat de fond en droit international : la non-rétroactivité des normes. Peut-on qualifier des pratiques passées de « crime contre l'humanité » alors que cette catégorie juridique n'existait pas formellement à l'époque ? Pour les opposants, appliquer le droit moderne rétroactivement risquerait d'ouvrir la voie à une cascade de revendications historiques. Pour les promoteurs africains et caribéens, cette objection masque surtout la peur de devoir affronter des demandes concrètes de réparation.

Vers une justice réparatrice ? Les enjeux d'un symbole qui pèse lourd

Pour ses promoteurs, dont le Ghana en première ligne, cette résolution dépasse largement le cadre commémoratif. Le président ghanéen John Dramani Mahama, champion de l'Union africaine pour les réparations, a déclaré à la tribune : « *Aujourd'hui, nous nous rassemblons dans une solidarité solennelle pour affirmer la vérité et ouvrir la voie à la guérison et à la justice réparatrice.* » Il a rappelé que la traite transatlantique avait été « *conçue pour nier l'humanité des peuples africains* », fondée sur une hiérarchie raciale dont les effets perdurent.

Le ministre ghanéen des Affaires étrangères, Samuel Okudzeto Ablakwa, a été plus direct : ce vote envoie un signal clair que « *la communauté internationale ne tolérera plus l'impunité* » face aux torts historiques.

Concrètement, la traite a eu des retombées économiques majeures en Europe. Elle a dynamisé notamment des ports comme Liverpool, Nantes ou Bordeaux, stimulé des industries textiles, métallurgiques et agro-alimentaires (raffinage du sucre notamment), et contribué à l'accumulation de capitaux qui ont nourri la Révolution industrielle. À l'inverse, en Afrique, elle a provoqué un saignement démographique massif, déstabilisé des royaumes et sociétés entières, favorisé des guerres internes pour capturer des esclaves et freiné le développement endogène pendant des siècles. Des régions entières ont vu leur tissu social et économique perverti par l'insécurité permanente et le commerce de la violence.



Aujourd'hui, ces déséquilibres continuent de se traduire par des inégalités persistantes, des discriminations structurelles et un racisme qui continue de marquer les sociétés post-esclavagistes, tant en Afrique qu'en Europe et aux Amériques.

La résolution pose donc une question géopolitique et éthique : comment prétendre bâtir un ordre mondial fondé sur la justice et l'égalité sans affronter les injustices fondatrices qui ont façonné les rapports de force actuels ? Même symbolique, le texte pourrait servir de levier pour des initiatives bilatérales – fonds dédiés, programmes de restitution culturelle ou partenariats de développement ciblés.

L'éclairage de l'islam : dignité humaine et rejet de toute oppression

Cette exigence de vérité historique, de mémoire assumée et de responsabilité morale trouve un écho particulièrement puissant dans l'enseignement islamique, qui place la dignité inhérente à tout être humain au centre de sa vision du monde, indépendamment de sa race, de sa couleur ou de son origine.

Le Coran affirme avec force cette égalité fondamentale :

« Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand Connaisseur. »

Coran 49:13

Ce verset, révélé dans une société marquée par les préjugés tribaux et raciaux, abolit toute supériorité fondée sur l'origine ou la couleur et appelle à la connaissance mutuelle plutôt qu'à la domination.

Le Prophète Muhammad ﷺ l'a concrétisé de manière magistrale dans son discours d'adieu, prononcé devant des milliers de pèlerins : « Ô gens ! Votre Seigneur est Un et votre père est un. Un Arabe n'a pas de supériorité sur un non-Arabe, un non-Arabe n'a pas de supériorité sur un Arabe, un Blanc n'a pas de supériorité sur un Noir, un Noir n'a pas de supériorité sur un Blanc, si ce n'est par la piété. »

Ces paroles condamnent explicitement toute forme d'oppression raciale et rappellent que la responsabilité morale face à l'injustice – qu'elle soit passée ou présente – est une exigence divine.

L'islam n'a pas seulement théorisé cette dignité : il a encouragé l'affranchissement des esclaves comme l'un des actes de piété les plus élevés, posant ainsi les bases d'une abolition progressive incompatible avec la négation de l'humanité d'autrui.

Une reconnaissance qui interroge l'avenir

L'adoption de cette résolution le 25 mars 2026 constitue une étape symbolique forte. Une majorité écrasante d'États a choisi de nommer clairement l'horreur et d'ouvrir la voie à une mémoire apaisée fondée sur la vérité.

Pourtant, les divisions observées – trois votes contre et de nombreuses abstentions – rappellent que la tension entre reconnaissance symbolique et action réelle reste vive.

Reste désormais à voir si cette proclamation saura inspirer des initiatives concrètes à la hauteur des principes de dignité, de justice et de réparation invoqués. Pour les descendants des victimes comme pour l'humanité entière, il s'agit d'un test moral : la mémoire sans vérité reste incomplète ; la justice sans responsabilité historique est impossible.



Laïcité ~

60 | ENTRE PRINCIPES PROCLAMÉS ET RÉALITÉS CONTRASTÉES : UNE JUSTICE À DEUX VITESSES ?

Par **Cheikh Khaled Larbi**

*Des valeurs affichées, des principes revendiqués,
Une neutralité proclamée, une égalité déclarée...
Mais dans les faits observés, dans les discours répétés,
Une question revient, insistante, presque dérangeante à formuler :
La justice est-elle réellement appliquée... ou simplement racontée ?*

A l'origine, la laïcité repose sur une idée forte : séparer le religieux du politique, garantir la neutralité de l'État, protéger la liberté de conscience. Sur le papier, c'est un principe d'équilibre, destiné à assurer justice et égalité pour tous.

ENTRE THÉORIE ET PRATIQUE

Mais lorsqu'on observe certains contextes contemporains, une tension apparaît. Les mêmes principes sont-ils appliqués de manière uniforme ?

Dans le traitement des conflits internationaux notamment : certaines actions sont fermement condamnées, d'autres sont relativisées, voire justifiées. Selon les alliances, les intérêts, les rapports de force.

Cela donne l'impression d'une justice sélective. Une lecture du monde à géométrie variable

Face aux guerres actuelles : certaines victimes sont largement médiatisées, d'autres restent dans l'ombre.

Certaines souffrances suscitent mobilisation, indignation, solidarité.

D'autres, pourtant similaires, provoquent silence, lenteur, oubli.

Cette différence de traitement interroge profondément.

Une parole universelle, Aristote disait : « *La justice consiste à appliquer la même règle à tous.* »

LE REGARD MUSULMAN : UNE CONSTANCE MORALE

Le Coran propose un principe radicalement exigeant : « Que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Soyez justes : cela est plus proche de la piété. » (Sourate El-Ma'ida, 5:8).

Ici, la justice n'est pas conditionnée ni par l'émotion, ni par le camp, ni par l'intérêt.

Elle devient un devoir absolu. Une différence fondamentale.

Aujourd'hui, dans certaines logiques politiques, la justice peut être adaptée, les principes peuvent être ajustés.

Dans la vision islamique, la justice est stable, elle s'impose même contre soi-même.

C'est une différence majeure : l'une s'adapte au contexte... l'autre le dépasse.

Une question essentielle. Peut-on parler de neutralité lorsque certaines voix sont amplifiées, et d'autres ignorées ?

Peut-on parler d'égalité lorsque les mêmes actes ne produisent pas les mêmes réactions ?

Ces questions ne sont pas des accusations, mais des invitations à réfléchir.

VERS UNE COHÉRENCE NÉCESSAIRE

Si la laïcité veut rester fidèle à elle-même, elle doit être constante, équilibrée et universelle.

Car dès qu'elle devient sélective, elle perd sa crédibilité... et sa légitimité.

« L'injustice, même justifiée par des raisons nobles, reste une injustice. »

*Des principes proclamés, des équilibres fragilisés,
Des vérités ajustées, des silences imposés...
Entre justice espérée et réalités contrastées, un constat doit être assumé :
Quand la règle change selon l'intérêt, elle cesse d'être équité...
Et sans équité véritable, aucune paix ne peut durer.*

Le droit international, entre règle et décision

PAR RACHID AZIZI

Le droit international ne forme pas un ensemble uniforme. Il s'est construit par strates successives, à mesure que les conflits imposaient des règles et que les États cherchaient à encadrer leurs rapports. Derrière cette construction, une ambition demeure : organiser les relations entre puissances, limiter l'usage de la force, protéger les populations. Cette ambition ne prend toutefois corps qu'à travers les décisions des États, qui en restent les principaux acteurs.

La question de la guerre permet de saisir cette tension avec précision. Depuis 1945, l'Organisation des Nations unies a posé un principe structurant et selon lequel le recours à la force armée n'a pas vocation à relever d'initiatives unilatérales. Deux fondements principaux encadrent son usage : la légitime défense et l'autorisation du Conseil de sécurité. Ce dispositif traduit ainsi une volonté de régulation collective, dans laquelle la décision d'entrer en guerre engage une responsabilité partagée entre les membres de l'organisation. Dans la pratique, cet équilibre repose sur des rapports de force qui traversent l'architecture même du Conseil de sécurité. Les membres permanents disposent d'un droit de veto qui influence directement la possibilité d'une décision collective. Le droit y est présent, mais il s'exprime dans un cadre où les intérêts nationaux pèsent sur chaque arbitrage. Lorsque le Conseil ne parvient pas à se prononcer, certains États, souvent puissants, choisissent d'agir en s'appuyant sur des interprétations élargies des principes existants, en particulier celui de la légitime défense. Les interventions militaires conduites par les États-Unis au cours des dernières décennies



Rachid Azizi est chroniqueur, auteur, déontologue, engagé sur les questions de justice sociale et de citoyenneté.

illustrent parfaitement cette situation. Car certaines ont été engagées sans mandat explicite du Conseil de sécurité, tout en imposant un argumentaire juridique destiné à en justifier la légitimité. De son côté, Israël invoque régulièrement la nécessité d'agir face à des menaces considérées comme immédiates. Dans ces configurations, le droit, qui ne disparaît pas, devient le cadre dans lequel se formule une décision déjà arrêtée.

On serait tenté de soulever qu'une lecture trop rapide conduirait à considérer que le droit international se plie systématiquement à la puissance. La réalité se révèle plus nuancée. Le droit constitue aussi un outil pour des États qui ne disposent pas des mêmes moyens militaires ou diplomatiques. Il leur permet de contester une action, de porter un différend devant une juridiction, d'inscrire leur position dans un cadre reconnu. La Cour internationale de Justice offre à cet égard un espace où les arguments juridiques peuvent être examinés indépendamment du rapport de force immédiat, même si l'exécution de ses décisions dépend ensuite de la volonté des États concernés.

Ce décalage entre la règle et son application éclaire la nature même du droit international. Il ne fonctionne pas comme un système contraignant au sens d'un droit interne, doté d'une autorité centrale chargée de faire respecter ses décisions. Il s'inscrit dans un environnement où la souveraineté des États demeure première, ce qui en conditionne la portée. Le droit fixe des repères, structure les positions, encadre certaines pratiques ; il coexiste en permanence avec des logiques de puissance.

Dans ce contexte, la situation européenne mérite d'être examinée avec attention. L'absence de conflit armé entre les États membres de l'Union européenne donne le sentiment d'un espace stabilisé. Cette situation repose sur une construction politique et juridique, nourrie par des décennies d'intégration et par la mise en place de mécanismes destinés à prévenir les affrontements. Elle s'appuie également sur des équilibres stratégiques plus larges, liés notamment aux alliances de sécurité.

La guerre en Ukraine a profondément modifié la perception de cet équilibre. Elle a rappelé que le continent européen s'inscrit dans un environnement international où les tensions demeurent fortes et où les principes du droit international, tels que l'intégrité territoriale et la souveraineté des États, peuvent être directement remis en cause. Elle a aussi replacé au premier plan la question de la capacité collective à garantir la sécurité.

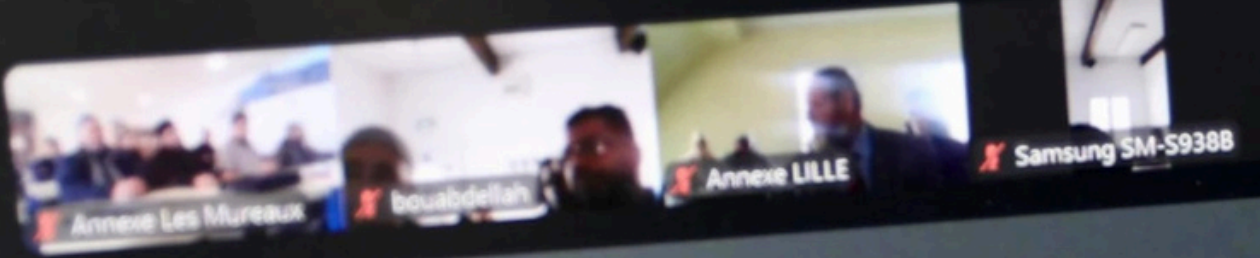
Ne nous leurrions pas : parler de « *paix relative* » en Europe correspond effectivement à une réalité actuelle. Le continent ne connaît pas de guerre entre ses membres, mais cette situation s'inscrit dans un cadre plus large, traversé par des conflits proches et par des équilibres qui peuvent évoluer. La paix repose sur des conditions politiques, juridiques et stratégiques qui en assurent la continuité.

Le droit international occupe dans cet ensemble une place singulière qui constitue un cadre de référence, un langage commun, une manière d'organiser les relations entre États. Sa force tient à la reconnaissance dont il fait l'objet, autant qu'à la capacité des acteurs à en respecter les exigences.

Laisse alors, une question se pose : quelle portée peut conserver une règle lorsque son application dépend d'acteurs dont les intérêts divergent ? Cette interrogation ne fragilise pas le droit en tant que tel ; elle invite à en mesurer les conditions d'effectivité. Car c'est dans cet espace, entre la règle et la décision, que se joue une part essentielle de l'équilibre international et de la possibilité d'une stabilité durable.



Ph © Shivam Singh



Moussa BENE

Moussa BENBOU



Grande Mosquée de Paris



Rechercher



Actualités

de la Grande Mosquée de Paris
du 26 mars au 1er avril 2026

28
mars

Dialogue islamo-chrétien : notre École nationale Ibn Badis accueille Jean-François Bour

Ce samedi, notre École nationale Ibn Badis avait le plaisir d'accueillir une conférence de frère Jean-François Bour, délégué national aux relations avec les musulmans.

Dans le contexte du 60e anniversaire de la déclaration Nostra Aetate de Vatican II, il est venu présenter les réalités vivantes du dialogue interreligieux et témoigner du besoin de fraternité dans notre pays.

Une parole où la foi devient respect et estime, qui a beaucoup touché les étudiants de notre formation des imams, mouchidates et aumôniers, et qui a aussi bénéficié à toutes nos annexes en France ayant pu suivre par visioconférence.



Ph © Guillaume Sauloup



28
mars

Une conférence de Denis Gril sur une notion spirituelle majeure

En collaboration avec les Éditions Albouraq, une conférence autour du livre *Adab. L'attitude juste en islam selon les maîtres de la Voie* de Denis Gril était organisée samedi dernier à la Grande Mosquée de Paris.



1er
avril

Hommage à l'ancien président Liamine Zéroual

Mercredi, le recteur Chems-eddine Hafiz s'est rendu à l'ambassade d'Algérie à Paris pour signer le registre des condoléances en hommage au Président Liamine Zéroual, rappelé à Dieu le 28 mars 2026.

Homme de conviction, serviteur de la nation dans les heures les plus éprouvantes, il a su gouverner avec dignité et s'effacer avec élégance. Homme de cœur, il aura su, jusqu'à son dernier souffle, gagner l'estime et l'affection du peuple algérien.

La Grande Mosquée de Paris s'incline devant sa mémoire et présente ses condoléances les plus sincères à sa famille, à ses proches et au peuple algérien tout entier.

إنا لله وإنا إليه راجعون





Paroles du Minbar

LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI APRÈS LE RAMADHAN, LA PERSÉVÉRANCE DANS L'OBÉISSANCE

27
mars

Par Cheikh Younes Larbi

Louange à Allah qui nous a permis d'atteindre le Ramadhan, qui nous a aidés à en observer le jeûne et les veillées, et qui y a répandu miséricorde et sérénité dans nos cœurs. Nous Le louons pour Ses bienfaits apparents et cachés. Nous attestons qu'il n'est de divinité qu'Allah, sans associé, et que Mohamed ﷺ est Son serviteur et Son Messager.

Serviteurs d'Allah,

Le Ramadhan s'est achevé, mais la finalité pour laquelle il a été prescrit demeure : l'adoration d'Allah. Car nous n'adorons pas le Ramadhan, mais le Seigneur du Ramadhan, un Seigneur Vivant qui ne meurt pas. Allah, Exalté soit-Il, dit : « Et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude. ». L'être humain traverse le temps, mais ses principes doivent demeurer stables malgré les changements.

La vraie question, après le Ramadhan, n'est donc pas de savoir s'il est terminé, mais de voir ce qu'il en reste en nous. Si la prière nous attire encore, si le Coran apaise nos cœurs, si nous ressentons davantage de répulsion pour le péché et d'élan pour l'invocation, alors c'est là un signe de bienveillance d'Allah. Allah, Exalté soit-Il, promet davantage à ceux qui Lui rendent grâce, et Mohamed ﷺ nous a enseigné que les œuvres les plus aimées d'Allah sont les plus constantes, même si elles sont peu nombreuses.

Honorables fidèles,

Si vous éprouvez un regret sincère pour une faute passée, accompagné de la résolution de ne pas y revenir, alors cela fait partie des effets du repentir sincère qu'Allah aime. Le repentir véritable transforme intérieurement l'âme jusqu'à lui faire détester ce qu'elle aimait autrefois dans la désobéissance. Et si vous constatez une amélioration dans votre compor-



Ph © Omar Boulkroum

tement, votre patience, votre maîtrise de vous-mêmes et vos relations avec autrui, sachez que cela relève des nobles caractères que Mohamed ﷺ est venu parfaire. Car la religion est aussi un ensemble de valeurs qui façonne le comportement et les relations humaines. En particulier en Occident, cela constitue l'un des plus grands moyens de témoigner de l'islam. Quand le non-musulman voit chez le musulman sincérité, honnêteté, miséricorde et équilibre, il voit l'islam incarné.

Celui qui a trouvé durant le Ramadhan la paix et la sérénité doit savoir qu'elles viennent du rappel d'Allah et de la proximité avec Lui. Allah, Exalté soit-Il, dit : « N'est-ce point par l'évocation d'Allah que les cœurs s'apaisent ? » Si cet effet demeure en lui, qu'il sache qu'Allah lui a ouvert une porte de bien et lui a facilité la voie de l'obéissance.

Celui qui s'est empressé de donner, de servir les autres ou de participer aux œuvres de bien montre par-là que sa foi ne reste pas enfermée dans son cœur, mais qu'elle produit des fruits dans la société. Car l'islam forme un être utile, porteur de bien partout où il se trouve.

Mes frères et mes sœurs,

Après le Ramadhan, nous devons prendre garde à ne pas détruire ce que nous avons construit, ni à nous détourner après nous être engagés. Allah, Exalté soit-Il, dit : « Et ne soyez pas comme celle qui défaisait fil par fil ce qu'elle avait solidement tissé. » Celui qui néglige sa prière, délaisse le Coran ou rompt les liens de parenté après y avoir goûté perd une stabilité intérieure naissante. Car l'obéissance, lorsqu'elle dure, réforme peu à peu le cœur.

Après le Ramadhan, il ne nous est pas demandé de conserver la même intensité dans l'effort, mais de ne pas revenir à l'état d'avant, et de préserver le lien essentiel avec Allah, même par des œuvres modestes. Ce sont elles qui maintiennent vivant l'effet de l'obéissance et empêchent que ce qui a été bâti durant le Ramadhan ne s'effondre sans laisser de trace.

Dans le monde d'aujourd'hui, alors que les tragédies se succèdent de Ghaza au Soudan et ailleurs, une question s'impose : quelle valeur a notre adoration si elle ne produit ni conscience,



ni miséricorde, ni responsabilité ? Comment jeûner de nourriture sans jeûner aussi de l'injustice ? Comment lire le Coran sans soutenir l'opprimé, au moins par une invocation sincère et une conscience éveillée ?

La foi véritable n'isole pas l'être humain des douleurs du monde, elle le rend au contraire plus sensible à la justice et à la miséricorde. Allah, Exalté soit-Il, dit : « Et adressez aux gens de bonnes paroles », et Il dit aussi : « Repousse le mal par ce qu'il y a de meilleur. »

Je dis ces paroles, et je demande pardon à Allah pour moi-même et pour vous.

DEUXIÈME PRÊCHE

Louange à Allah pour Sa bienfaisance, et gratitude à Lui pour Son assistance et Ses bienfaits. J'atteste qu'il n'est de divinité qu'Allah, et j'atteste que notre maître Mohamed ﷺ est Son serviteur et Son Messager, celui qui appelle à Son agrément.

Serviteurs d'Allah,

Sachez que la droiture après le Ramadhan est un véritable signe de sincérité dans la foi. Interrogé sur une parole résumant l'islam, Mohamed ﷺ répondit : « Dis : "Je crois en Allah", puis sois droit. ». La droiture consiste à garder une orientation constante vers Allah : revenir

après l'égaré, se relever après la faiblesse et demander pardon après la faute.

L'une des plus grandes formes de cette droiture, dans notre réalité occidentale, est de préserver l'équilibre : ne pas s'isoler de la société, ni se fondre en elle au point de perdre son identité, mais être présent, utile, fidèle à ses principes, comme Allah, Exalté soit-Il, le dit : « Ainsi avons-Nous fait de vous une communauté du juste milieu. »

Parmi les fruits concrets du Ramadhan figurent la préservation des prières à leurs heures, le maintien du lien avec le Coran, même modeste, et la poursuite du jeûne, comme les six jours de Chawwal. Mohamed ﷺ a dit : « Quiconque jeûne le Ramadhan puis le fait suivre de six jours de Chawwal sera comme s'il avait jeûné toute l'année. ». De même, l'invocation doit se poursuivre dans l'aisance comme dans l'épreuve, car elle exprime notre besoin constant d'Allah.

Préservez aussi l'esprit de solidarité, surtout lorsque nous voyons nos frères à Ghaza, au Soudan et ailleurs traverser de grandes épreuves. Il nous incombe de raviver en nous la fra-

ternité humaine et religieuse, et d'éduquer nos enfants à la conscience des causes des peuples et à la miséricorde envers tout être humain.

Ô Allah, affermis-nous dans Ton obéissance, accepte nos œuvres et fais que le Ramadhan témoigne en notre faveur. Améliore la condition des musulmans en tout lieu, soulage les opprimés et accorde-leur Ton secours.

Ô Allah, accepte notre jeûne et nos prières, bénis notre communauté, préserve-la du mal et de la division, unis nos cœurs, guide-nous vers le droit chemin et fais que ce Ramadhan soit le commencement d'une réforme sincère de nos vies.

Ô Allah, secours nos frères opprimés à Ghaza, au Soudan et partout dans le monde. Protège les terres musulmanes, protège la France, son peuple et tous ses habitants. Accorde-nous la paix, préserve nos cœurs des dissensions, fais de nous des artisans du bien et accorde-nous une parole véridique, une œuvre agréée et des cœurs purs, Ô Toi le plus Miséricordieux des miséricordieux.



Récits célestes

81 | LORSQUE LA GUERRE EST ENCADRÉE PAR L'ÉTHIQUE : COMMENT L'ISLAM A-T-IL ENSEIGNÉ LE COMBAT SANS RENONCER À L'HUMANITÉ ?

Par Cheikh Abdelkader Belabdi

Sur un champ de bataille où la poussière s'élève, où les voix se mêlent et où la victoire approche, l'être humain se tient au bord d'un seuil délicat : celui du pouvoir de donner libre cours à sa colère.

Là, au moment même où il pourrait faire tout ce qu'il veut, se révèle ce qu'il porte réellement en lui. Cherche-t-il à se venger ? Ou se maîtrise-t-il ? Se laisse-t-il emporter par la colère ? Ou demeure-t-il fidèle à ses valeurs ?

C'est précisément à cet instant que la force ne se mesure pas à ce dont l'homme est capable, mais à ce qu'il choisit de s'interdire.

Lorsque le Coran a autorisé le combat, il ne l'a pas laissé sans limites ; il l'a encadré dès le premier instant. Allah dit : « **Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais ne transgressez pas.** » C'est un verset bref, mais il établit un équilibre d'une grande précision : le combat est dirigé contre ceux qui combattent, tandis que l'interdiction de toute transgression, elle, est absolue.

Les exégètes ont expliqué que cette transgression englobe le fait de s'en prendre aux non-combattants, de mutiler les corps, de trahir sa parole, ainsi que tout ce qui fait sortir la guerre de ses limites légitimes. On dirait que le Coran y affirme un principe limpide : tout ce que l'on est en mesure de faire n'est pas pour autant permis.



Ce principe atteint son expression la plus haute lors d'un moment historique décisif : la conquête de La Mecque. Le Prophète ﷺ revint alors dans la cité qui l'avait contraint à l'exil, après des années d'hostilité et de combats. Ses adversaires se tenaient devant lui, sans force ni recours. Tout semblait autoriser la vengeance... sauf les valeurs dont il était porteur. Il prononça alors cette parole, demeurée comme un témoignage de l'éthique dans l'exercice de la puissance : « *Allez, vous êtes libres.* »

Ce ne fut pas un signe de faiblesse, mais la plus haute expression de la maîtrise : la capacité de l'homme à triompher de lui-même. C'est ici qu'apparaît la différence entre celui qui détient la force et s'en sert pour opprimer, et celui qui la détient et choisit de pardonner.

Et ces significations ne restèrent pas confinées aux textes ; elles se traduisirent par une conduite concrète.

Ainsi, dans les recommandations des califes et des chefs, on lit des consignes précises : « *On ne tue ni enfant, ni femme, ni vieillard ; on ne coupe pas les arbres ; et l'on ne porte pas atteinte à l'adorateur retiré dans son ermitage.* »

Il ne s'agit pas de détails secondaires, mais bien de l'affirmation que la guerre, même dans ses instants les plus extrêmes, ne doit pas dépouiller l'homme de son humanité ; car la guerre, lorsqu'elle est laissée sans frein, se transforme en chaos.

Lorsque la force se sépare de l'éthique, la notion d'ennemi s'étend, les frontières entre le combattant et le non-combattant s'effacent, et tout finit par être justifié au nom de la nécessité.

En revanche, lorsque la force est tenue en bride, la responsabilité demeure, la conscience reste présente, et un minimum d'humanité est préservé. C'est pourquoi l'encadrement de la guerre en islam ne relevait pas d'un luxe moral, mais d'une nécessité : celle de préserver l'être

humain de lui-même. Et, dans le monde d'aujourd'hui, des scènes se répètent qui reposent à nouveau l'ancienne question : que se passe-t-il lorsque les garde-fous éthiques s'affaiblissent en temps de conflit ?

Dans certains lieux, les nouvelles ne parviennent jamais dans leur totalité ; mais ce qui en apparaît suffit pour faire comprendre que, lorsque la guerre échappe à ses règles, elle ne se contente pas de frapper la terre : elle atteint jusqu'au sens même des choses. Des maisons sont détruites, des familles dispersées, des enfants grandissent dans le fracas de la peur... Puis vient la fête, ou les jours passent, comme si la vie cherchait malgré tout à se poursuivre.

En de tels moments, la question n'est pas seulement : qui est le plus fort ? Elle devient surtout : qui est resté humain ? C'est ici que se manifeste toute la valeur des principes apportés par l'islam, non comme un discours adressé à une partie contre une autre, mais comme un critère à l'aune duquel tout comportement doit être jugé.

On pourrait croire que le respect de l'éthique en temps de guerre relève d'une forme d'idéalisme. Il n'en est rien. Dans un tel contexte, l'éthique n'est pas un embellissement de l'action, mais sa limite. Elle n'est pas un ajout, mais une règle. Sans elle, les guerres ne diffèrent guère les unes des autres, quels que soient les slogans qu'elles brandissent.

C'est pourquoi la plus grande contribution de l'islam en ce domaine n'est pas d'avoir interdit la guerre de manière absolue, mais d'avoir empêché qu'elle ne se transforme en une chute totale de l'être humain. Les guerres pourront un jour prendre fin, les villes pourront être reconstruites, les rapports de force pourront changer... Mais la question qui demeure est celle-ci : qu'est-il resté de l'homme ? Car ce qui le préserve, au bout du compte, ce n'est pas sa capacité à combattre, mais sa capacité à demeurer éthique tout en combattant.

C'est là que se révèle cette vérité sereine : l'homme peut triompher par sa force... mais il ne demeure véritablement humain que par son éthique.



Ph © Ibrakovic

LE SAVIEZ VOUS?

85

Par Cheikh Khaled Larbi

QUAND LA GUERRE PERD SES RÈGLES, QUE RESTE-T-IL DE L'HOMME ?

*Monde troublé, cœurs égarés,
vérités souvent déformées...
Des cris étouffés, des peuples oubliés,
des innocents sacrifiés...*

✓ Une guerre... ou des guerres ?

Le monde n'est pas en paix, il est en tension permanente. De Ghaza au Soudan, du Proche-Orient à d'autres terres moins médiatisées, les conflits s'enchaînent, les drames se répètent. Mais ce qui interpelle, ce n'est pas seulement la guerre... c'est la manière dont elle est menée. Des civils touchés. Des infrastructures vitales détruites. Des populations prises au piège. Et pourtant, les discours officiels parlent de « droit », de « légitimité », de « défense ».

✓ Une justice à deux vitesses

Ce qui est qualifié de crime dans un contexte peut être justifié dans un autre. Aujourd'hui, la justice internationale semble parfois dépendre de la puissance, de l'alliance ou de l'intérêt stratégique. Une même action peut être condamnée ici, tolérée ailleurs.

✓ L'islam : poser des limites même dans le chaos

L'islam a encadré la guerre avec des règles strictes, bien avant les conventions modernes. Le Coran affirme : « Combattez dans le sentier de Dieu ceux qui vous combattent, mais ne transgressez pas. » (Sourate 2, v.190). La guerre n'est pas libre. Elle est limitée par la justice. Des règles claires et non négociables. Le Prophète Mohammed ﷺ a posé des principes fonda-

mentaux : ne pas tuer les femmes, ne pas tuer les enfants, ne pas tuer les personnes âgées, ne pas mutiler les corps.

✓ Une écologie de guerre avant l'heure

Même en plein conflit, la dignité humaine reste inviolable. Le calife Abou Bakr disait à ses armées : ne détruisez pas les arbres, ne brûlez pas les cultures, ne détruisez pas les habitations inutilement. Ce ne sont pas des idées modernes... Ce sont des principes vieux de plus de 14 siècles.

✓ Hier et aujourd'hui : une fracture morale

Hier : des limites claires, une éthique assumée, une responsabilité devant Dieu. Aujourd'hui : des règles contournées, des lois interprétées, une morale parfois silencieuse. L'historien Howard Zinn écrivait : « *La guerre moderne est devenue une guerre contre les civils.* »

Le problème n'est pas seulement la guerre... mais l'absence de limites dans la guerre. Quand tout devient permis, l'injustice s'installe, la vérité se brouille et l'humanité recule.

*Des lois oubliées, des principes effacés...
Des cris ignorés, des peuples écrasés...
Entre force assumée et justice délaissée,
une vérité doit être rappelée :
Sans règles pour encadrer... la guerre
ne fait plus que déshumaniser.*

Le Coran m'a appris

43 | السلام : QUAND LA PAIX DEVIENT UN PRINCIPE, MÊME EN TEMPS DE GUERRE

Par Cheikh Khaled Larbi

*Entre tumulte et silence,
entre colère et espérance...
Entre justice proclamée et vérités en dissonance...
Dans un monde où la guerre impose sa cadence,
Une question s'impose avec insistance :
où est passée la paix... et quel est son sens !*

Le Coran ne présente pas la paix comme une simple absence de guerre. Il en fait une finalité, une direction, une valeur centrale. Le mot « Islam » lui-même provient de la racine S-L-M : paix, sécurité

Ce n'est pas un détail linguistique. C'est une clé de compréhension. Une invitation divine à la paix.

Le Coran affirme :

« **Et Dieu appelle à la demeure de la paix (Dar As-Salam).** »

SOURATE YOUNOUS, 10:25

La paix n'est pas seulement souhaitée... elle est appelée, recherchée, construite. Et même en situation de conflit :

« **S'ils inclinent à la paix, incline vers elle toi aussi.** »

SOURATE EL-ANFAL, 8:61

Ce verset est fondamental : la paix doit être saisie dès qu'elle devient possible.



Ph © Firman Marek_Brew

La guerre en islam : une exception encadrée

Le Coran m'a appris une chose essentielle : la guerre n'est jamais un objectif. Elle est une réponse limitée à une situation extrême. Elle est encadrée par la justice, la proportion, la responsabilité.

« **Et ne transgressez pas.** »

SOURATE 2:190

Même dans le conflit, il existe des lignes à ne pas franchir.

Le Prophète Mohamed ﷺ a enseigné la retenue, la miséricorde et la dignité. Même envers l'ennemi.

Ce n'est pas une faiblesse. C'est une force morale.

Un exemple qui traverse l'histoire : Salah Ed-Din (Saladin)

En pleine guerre contre les Croisés, il apprend que son adversaire, Richard Cœur de Lion, est malade.

Que fait-il ? Il ne profite pas de sa faiblesse. Il n'accélère pas l'attaque. Il envoie son médecin personnel, des remèdes, des fruits.

Voilà une scène rare : un ennemi qui soigne son ennemi.

En temps de guerre, après les combats, il accomplit la prière funéraire (Janazah)... même pour ses adversaires.

Cela signifie reconnaissance de leur humanité, respect de leur dignité, refus de la haine aveugle.

Le Coran m'a appris que la justice ne dépend pas de l'émotion, que la morale ne dépend pas du camp.

« **Que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Soyez justes, cela est plus proche de la piété.** »

SOURATE 5, V.8

Aujourd'hui, cette question se pose : peut-on être juste quand on est en colère ?

La paix est souvent stratégique. La guerre devient totale. Les limites s'effacent.

Hier, dans la vision coranique, la paix est un objectif, la guerre est contenue, l'éthique est constante.

Ce n'est pas une nostalgie... c'est une référence morale. « *La paix ne consiste pas seulement à faire taire les armes, mais à faire vivre la justice.* »

Le Coran ne m'a pas appris à ignorer les conflits. Il m'a appris à ne pas devenir injuste, ne pas perdre mon humanité, ne pas confondre force et brutalité. Il m'a appris que la vraie victoire, n'est pas seulement militaire... mais morale. Des vérités révélées, des principes tracés, Des cœurs appelés, des âmes éclairées... Entre guerre assumée et paix recherchée, un message doit être rappelé :

La paix n'est pas faiblesse, elle est lucidité... Et celui qui la choisit élève son humanité



Regard fraternel

99 | SHEIKH OSMAN SHARUBUTU, L'IMAM DE 102 ANS QUI CULTIVE LA PAIX AU GHANA

Par Nassera Benamra

Le monde semble parler de paix sans jamais la vivre pleinement. A mesure que les conflits s'intensifient et que les équilibres se fragilisent, la paix devient un mot omniprésent... mais de plus en plus insaisissable. Pourtant, loin des tribunes et des rapports de force, certains en font une réalité quotidienne. À 102 ans, Sheikh Osman Sharubutu, dont la longévité épouse la constance d'un engagement entièrement tourné vers le dialogue et la fraternité, incarne cette fidélité silencieuse à la paix, construite dans le temps long, à rebours des urgences du monde.

Une autorité morale au service de la paix et de l'amour

Sheikh Osman Sharubutu est le Grand Imam national du Ghana, une fonction qu'il occupe depuis le début des années 1990. Né à Accra, il a consacré sa vie à l'enseignement religieux et à l'accompagnement spirituel de sa communauté. Très tôt, il s'est distingué par son sens de la modération et sa volonté de privilégier l'unité au sein de la société ghanéenne, dans un contexte où cohabitent différentes confessions ethniques.

Au fil des décennies, il est devenu une figure centrale du dialogue interreligieux au Ghana, travaillant régulièrement aux côtés de leaders chrétiens et musulmans pour préserver la paix sociale. Son action repose sur une conviction



simple et constante, la stabilité de la société passe par le respect des autres et la fraternité, « *Quand tu parles à ton frère, assure-toi que tes paroles apportent la paix... et montrent l'amour.* » a-t-il déclaré dans une de ses interventions. Par sa longévité, il incarne aujourd'hui une autorité morale reconnue bien au-delà des frontières de son pays. Lui qui dit : « *Je suis vieux, fort et plein de vitalité. Je vois, je suis capable de lire et d'écrire sans l'aide d'aucun gadget. Je suis capable de marcher tout seul - Dieu ne m'a pas mis à l'épreuve par la faiblesse.* ».

Une autre autorité morale face aux tensions et aux crises intercommunautaires

Au Ghana, pays marqué par une relative stabilité mais où certaines tensions locales peuvent surgir, Sheikh Osman Sharubutu joue également un rôle de médiateur. Membre du Conseil national pour la paix, il intervient régulièrement pour apaiser des situations conflictuelles et prévenir les escalades de violence.

Son influence s'est notamment manifestée lors de plusieurs crises communautaires, où sa présence et ses interventions ont permis de désamorcer des tensions, pour lui « *Les leaders religieux doivent veiller à ce que leurs paroles préservent l'unité et la paix* ». Dans des contextes sensibles, sa parole est souvent recherchée pour rétablir le dialogue et éviter l'affrontement. Cette capacité à intervenir dans les moments critiques renforce son statut d'autorité morale, respectée au-delà de la communauté musulmane.

L'acteur principal de la paix interreligieuse

Sheikh Osman Sharubutu est profondément respecté et s'est imposé, au fil des années, comme une véritable voix d'apaisement dans un pays où musulmans et chrétiens cohabitent dans un esprit globalement harmonieux. Son engagement ne repose pas sur des déclarations spectaculaires, mais sur des gestes simples, empreints de sincérité et d'attention à l'autre.

En 2019, sa présence à l'église catholique Christ the King d'Accra, à l'occasion des célébrations de Pâques, a marqué les esprits. Les images, largement relayées sur les réseaux sociaux, ont symbolisé une proximité rare entre responsables religieux de confessions différentes, dans un contexte international pourtant marqué par les tensions.

La relation qu'il entretient avec le père Andrew Campbell, prêtre catholique âgé de 78 ans et installé au Ghana depuis plus de cinquante ans, s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Au fil du temps, leur amitié est devenue un symbole fort du dialogue interreligieux. Loin d'être anecdotique, cette proximité entre un imam et un prêtre illustre concrètement la pos-

sibilité d'un vivre-ensemble apaisé, fondé sur la reconnaissance de l'autre et une confiance sincère.

Des gestes concrets au service de la coexistence

Au-delà des symboles, Sheikh Osman Sharubutu s'est illustré par des actions concrètes en faveur de la cohésion sociale et du vivre ensemble. Dans un geste fort de solidarité interreligieuse, il a apporté un soutien financier de plus de 8 000 dollars à la construction de la cathédrale nationale d'Accra. Un acte perçu comme inhabituel dans le contexte, mais qui traduit sa volonté de renforcer la confiance entre communautés religieuses.

Ce type d'engagement s'inscrit dans une vision plus large, à savoir une coexistence fondée sur la reconnaissance et le respect. Pour lui, la paix ne peut être durable que si elle se traduit par des initiatives communes, dépassant les appartenances religieuses et les logiques de séparation.

A vrai dire, Sheikh Osman Sharubutu ne parle pas de paix comme d'un concept lointain. Il la vit. On la retrouve dans ses déplacements pour apaiser des tensions, dans ses échanges avec des responsables d'autres confessions, pour lui la paix est comme une évidence plus que comme un symbole. « *La paix doit l'emporter sur la violence, l'unité sur la division.* » Chez lui, ces mots ne sonnent pas comme un discours, ils ressemblent à une ligne de vie.

A 102 ans, il ne cherche ni à convaincre ni à impressionner, il montre, avec constance, que la paix est d'abord une manière d'être au monde. Une manière simple, mais exigeante, faite d'attention à l'autre, de respect et de fidélité.



LA JEUNESSE FRANÇAISE DE CONFESSION MUSULMANE

Découvrons-la

24- LES ÉVÈNEMENTS AU PROCHE ORIENT : SENSIBILISER LES JEUNES AUX DANGERS DES FAKE NEWS

Par Cheikh Abdelali Mamoun

Yassine : *Les gars, vous avez vu les vidéos qui tournent sur TikTok sur le Proche-Orient ? Genre des trucs de guerre et tout... c'est choquant.*

Amine : *Ouais, j'en ai vu plein... mais franchement, j'me méfie maintenant. L'autre fois, y avait une vidéo soi-disant que l'armée américaine avait débarqué en Iran, mais en vrai c'était une pure invention de l'IA.*

Sami : *Grave, ça arrive trop souvent. Des gens reprennent des images fabriquées par l'IA, ou bien d'un autre conflit et ils disent que c'est récent pour faire le buzz.*

Yassine : *Sérieux ? Mais comment on peut savoir si c'est vrai ou pas?*

Sami : *Déjà, faut pas croire tout et n'importe quoi. En islam, Allah nous dit clairement de vérifier les infos. « Ô vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle, vérifiez... »(Sourate El-Houjourat, 49:6).*

Amine : *Et aussi, y a des montages maintenant avec l'IA. Tu peux voir une vidéo hyper réaliste... mais en fait c'est du pur fake.*

Yassine : *Ah ouais... comme les faux discours ou les images modifiées grâce à l'Intelligence Artificielle ? D'ailleurs, j'ai récemment vu un film qui montre comment on peut manipuler les masses avec l'IA.*

Sami : *Ah bon ! et c'est quoi le film ?*

Yassine : *Je crois que le titre du film est « Running man ». Ça raconte l'histoire d'un monde futuriste dévasté et chaotique où des leaders de médias utilisent des émissions de divertissements pour distraire la populace, tout en trafiquant la réalité. La victime traquée par des assassins est un pauvre ouvrier qui est obligé de participer à ce jeu mortel pour sauver sa fille malade. Mais sa détermination le transforme en un symbole de rébellion inattendu.*



En gros, il faut faire attention à ce qu'on voit sur la toile et surtout ne pas systématiquement les transférer. Le Prophète ﷺ a dit : « Il suffit à quiconque de rapporter tout ce qu'elle entend pour être considérée comme menteur. » (Rapporté par Mouslim).

Amine : Donc même si tu voulais juste « informer », si tu partages sans vérifier... t'es en tort quand même.

Yassine : Ça fait réfléchir... parce que moi, parfois je repartage direct en mode « faut que les gens sachent ».

Sami : Ouais mais imagine tu partages un truc faux... ça peut créer de la panique ou de la haine pour rien.

Amine : Genre, y a des fake news qui exagèrent les chiffres ou inventent des histoires pour choquer les gens. Après, tout le monde s'énerve dans les commentaires...

Yassine : C'est vrai, ça part vite en clash.

Sami : C'est pour ça qu'en tant que musulman, on doit contrôler ce qu'on dit... et ce qu'on partage. C'est une responsabilité.

Dieu dit dans la sourate 33 (les Coalisés), versets 70 et 71: « Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture et justesse. Afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite. »

Amine : Moi maintenant, je check toujours la source, la date et si d'autres médias fiables en parlent.

Yassine : Vas-y, vous m'avez convaincu. J'arrête de partager n'importe quoi.

Sami : Bien vu. Et si t'es pas sûr... vaut mieux rien dire.

Amine (en rigolant) : Exact, parfois le silence, c'est la meilleure réponse.

Yassine : Bon allez, on y va, j'veux pas arriver en retard au cours, moi... mais franchement, faut en parler plus, de ça. Les fake news, ça peut vraiment nous manipuler.

Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux, les fake news se propagent très vite, surtout sur des sujets sensibles comme les conflits. L'islam enseigne la vérification, la responsabilité et la vérité. Être un bon musulman, c'est aussi être vigilant avec l'information et ne pas participer à la désinformation.



Résonances abrahamiques

24 | PÂQUES, PESSA'H ET LE CORAN

Par Raphaël Georgy

La fête de Pâques le dimanche 5 avril, sommet du calendrier chrétien, se trouve au milieu d'un enchevêtrement avec le judaïsme d'un côté et le Coran de l'autre. Pour le comprendre, il faut remonter à l'aube du judaïsme.

À l'origine, la fête juive de Pessa'h vient d'un rituel de bergers, célébré à la pleine lune du printemps juste avant la transhumance estivale. « *La Pâque dans la Bible hébraïque est construite à partir d'une fête familiale dont le centre est le sacrifice d'un agneau* », explique Axel Bühler, professeur d'Ancien Testament à l'Institut protestant de théologie à Paris. En pleine nuit avant de partir, ils immolaient un agneau ou un chevreau, dont le sang aspergé sur les piquets de tente devait conjurer le danger. Au même moment, les populations sédentaires dans le pays de Canaan célèbrent le renouveau du printemps avec Hag HaMat-zot, la fête des pains azymes, au cours de laquelle le vieux levain de l'année écoulée était jeté pour consommer le nouveau grain, en guise de purification.

De ces deux rituels, les auteurs bibliques en ont fait un unique événement théologique majeur. Le sang protecteur devient le signe apposé sur les linteaux des foyers hébreux en Égypte pour se protéger de la dixième plaie envoyée par Dieu pour punir les excès de Pharaon, selon le récit biblique. Le pain sans levain signifie l'urgence et la souffrance des Hébreux esclaves

en Égypte. Mais après la destruction du Second Temple de Jérusalem en 70 après J.-C., le cœur de la fête s'est déplacé du pèlerinage au Temple vers le récit, par le père de famille, autour de la table familial lors du Seder, repas rituel où chaque aliment représente un des aspects de l'histoire de libération d'Égypte, devenu récit fondateur et symbolique d'un Dieu qui a libéré de l'oppression. Ainsi chaque génération doit-elle se considérer comme étant elle-même sortie d'Égypte. Toujours selon le livre de l'Exode, les Hébreux traversent la Mer Rouge à pieds secs sous la conduite de Moïse, Dieu se chargeant de noyer les armées de Pharaon qui les poursuivaient. « *Moïse étendit sa main sur la mer. Et l'Éternel refoula la mer par un vent d'orient, qui souffla avec impétuosité toute la nuit ; il mit la mer à sec, et les eaux se fendirent. Les enfants d'Israël entrèrent au milieu de la mer à sec, et les eaux formaient comme une muraille à leur droite et à leur gauche* », rapporte le livre de l'Exode.

Toujours est-il que c'est bien le même rituel de la Pâque juive que Jésus accomplit. « *Le premier jour des pains sans levain, où l'on immolait la Pâque, ses disciples lui dirent : Où veux-tu que nous allions te préparer à manger la Pâque ?* », lit-on dans l'Évangile selon Marc. Le rituel est respecté à la lettre. « *Dans le Nouveau Testament, Jésus est présenté comme un juif pieux réalisant la Pâque selon les prescriptions bibliques*, souligne Axel Bühler. *Moins de deux décennies après la mort de Jésus, le christianisme va commencer de relire la*

Pâque comme se réalisant en la personne du Christ, l'agneau sacrifié devenant son corps, et la traversée de la mer le baptême ».

Après la mort de Jésus, ses disciples craignent que sa mémoire ne se perde. Ils rédigent les Évangiles, transmis oralement, et réinterprètent le dernier repas en le rapprochant de la Pâque juive. Le pain azyme est assimilé à son corps, c'est-à-dire sa dimension matérielle. Et le vin, utilisé lors de la prière juive de bénédiction, symbolise le sang et la vie de Jésus, mort sur la croix.

« Au cours de la Cène, Jésus reprend la bénédiction sur le pain et sur la coupe de vin et y ajoute les paroles de Moïse dans la première Alliance : 'Voici le sang de l'Alliance' (Exode 24, 8), ajoute le Père Thierry Vernet, chargé du dialogue judéo-catholique au Diocèse de Paris. Mais pour les chrétiens, c'est doublement un mémorial puisque la Cène fait mémoire d'un repas qui est déjà mémoire d'Israël et d'une libération. Jésus qui, dans le mystère de Pâques, a lui-même traversé les eaux de la mort, transcende cette libération pour en faire une libération pour la multitude et le salut du monde. »

Pâques devient le sommet du calendrier chrétien car elle commémore la mort et la Résurrection de Jésus selon la tradition. La date n'a pas changé, chaque année le premier dimanche suivant la première pleine lune après l'équinoxe de printemps. Mais on sait moins que le Coran lui-même évoque des passages clés du récit fondateur du judaïsme et du christianisme.



L'histoire de la sortie d'Égypte est distribuée sur au moins sept sourates (2, 7, 10, 17, 20, 26, 28). De cette manière, le Coran n'évoque pas une histoire, mais il souligne à chaque fois quelle leçon spirituelle en tirer aujourd'hui : comment la foi est récompensée, l'orgueil châtié, et comment le prophète doit cultiver la patience face au rejet du peuple en proie au doute. Comme dans la mémoire juive, le Coran fait de Pharaon l'archétype du tyran. Dans la sourate 26, Dieu dit : *« Nous révélâmes alors à Moïse : 'Frappe la mer de ton bâton !' Elle se fendit alors, et chaque pan fut comme une montagne géante. Et Nous fîmes approcher les autres (les troupes de Pharaon) de ce lieu. Et Nous sauvâmes Moïse et tous ceux qui étaient avec lui, ensuite Nous noyâmes les autres »*. Quelques versets plus haut, l'injonction divine *« Pars de nuit avec Mes serviteurs »* (v. 52, asri bi 'ibâdî) pourrait être un lointain écho au départ nocturne de Pessa'h (Exode 12, 31).

« En cette fête, nous sommes reconnaissants à nos frères juifs, quand nous célébrons Pâques, de nous rappeler ce que Jésus a célébré », résume le Père Thierry Vernet. L'islam, comme le christianisme, font de la sortie d'Égypte un signe non pour un seul peuple, mais pour l'humanité entière. Un signe qui invite à garder confiance que la tyrannie et l'oppression n'auront jamais le dernier mot.



La paix

Ce nom de Dieu
que les femmes
n'ont pas oublié

Par Hanane Saïdi

Il y a un nom de Dieu que l'on prononce trop peu quand on parle d'islam et de guerre. Ce nom, c'est Al-Salam, la Paix. Non pas la paix comme absence de conflit. La paix comme essence divine, comme horizon ultime, comme vocation première de toute créature venue au monde dans le cri et la douleur. Les femmes, elles, n'ont jamais oublié ce nom-là.

Elles l'ont murmuré sur le front des nouveaux-nés. Elles l'ont cousu dans les linceuls des fils partis trop tôt en temps de guerre. Elles l'ont porté dans le silence des nuits de siège, quand les hommes dormaient les mains encore crispées sur leurs armes. La femme musulmane a traversé quatorze siècles de guerres, de conquêtes, d'empires et de djihads en sachant une chose que les théologiens du sabre ont souvent préféré ignorer : que toute vie donnée est une vie arrachée à Dieu, et qu'aucune doctrine n'efface cette dette.

Le Coran dit : Quiconque sauve une vie, c'est comme s'il avait sauvé l'humanité tout entière. Ce verset n'est pas généré. Mais c'est la femme qui en a fait, dans la chair et dans le quotidien, la pratique la plus constante. Elle soigne. Elle nourrit. Elle relie. Elle réconcilie. Elle rappelle aux vivants qu'ils sont mortels, et aux combattants qu'ils sont des pères, des fils, des frères.

Rufaida Al-Aslamia de la tribu de Khazraj était l'une des premières femmes de Médine

à accueillir le Prophète (saws) et à accepter l'islam. Fille d'un médecin, guérisseur, Rufaida avait acquis une expérience clinique, se consacrant aux soins des malades, ainsi elle devint même l'infirmière attitrée des musulmans qu'elle accompagnait parfois durant les expéditions militaires. C'est ainsi qu'elle soigna les blessés. Elle installait sa tente de soins au cœur des batailles non pour glorifier la guerre, mais pour en limiter la barbarie. Ce geste fondateur dit tout : la présence des femmes dans les conflits n'a jamais été une célébration du combat. Elle a été, dans sa forme la plus haute, une résistance au désastre par le soin, par la présence, par le refus de laisser mourir ce qui pouvait encore vivre.

Aujourd'hui, ce sont encore des femmes musulmanes qui ramassent les morceaux. Qui reconstituent les familles dispersées. Qui transmettent la mémoire pour que la haine, au moins, ne soit pas le seul héritage laissé aux enfants. Elles font cela sans tribune, sans fatwa, sans titre de *mujahida*. Elles le font parce qu'elles savent, d'une sagesse que nul séminaire n'enseigne, que la paix ne se décrète pas, elle se construit, jour après jour, dans l'obstination du vivant.

Le regard féminin sur la guerre n'est pas un regard naïf. Les femmes savent ce qu'est la violence. Elles en sont trop souvent les premières victimes. Mais c'est précisément parce qu'elles en connaissent le prix réel, qu'elles en refusent la glorification. Elles savent ce que les chants guerriers taisent toujours : que derrière chaque martyr célébré, il y a une mère qui ne dormira plus jamais tout à fait.

L'islam a besoin de ce regard-là. Non comme correctif sentimental à une doctrine virile, mais comme rappel théologique fondamental : Al-Salam est un attribut de Dieu. La guerre, elle, n'en est aucun. Construire la paix, en toutes circonstances, est donc non pas un acte politique secondaire. C'est un acte d'adoration.



SABIL AL-IMAN

*éclats spirituel
de la semaine*

103



La femme en temps de guerre : entre dignité, épreuve et élévation

Par Cheikh Khaled Larbi

*Dans le tumulte des armes et le fracas des épées,
Quand les cœurs sont éprouvés et les repères brisés,
Quand la peur envahit et que les âmes sont testées...*

Une figure reste debout, souvent oubliée : la femme, patiente, résistante, dignifiée.

Dans l'imaginaire collectif, la femme en temps de guerre est souvent réduite à une image : victime silencieuse, spectatrice impuissante, oubliée de l'histoire. Mais cette vision est incomplète... parfois injuste. Dans la tradition musulmane, la femme n'est pas effacée par la guerre. Elle y est présente, active, respectée, et surtout protégée par des règles claires.

À L'ÉPOQUE DU PROPHÈTE ﷺ : PRÉSENCE ET DIGNITÉ

Nusaybah bint Ka'ab (Oum 'Omara)

Lors de la bataille de Uḥud, alors que les rangs se dispersent, elle reste ferme. Elle protège le Prophète ﷺ, prend des coups, combat pour dé-

fendre. Une femme, au cœur du combat, par conviction, non par contrainte.

Oum Salama

Lors du traité de Hudaibiya, moment critique où les compagnons hésitent, c'est elle qui conseille le Prophète ﷺ avec sagesse. Son avis apaise une crise majeure.



Rufaida El-Aslamiyya

Elle installe une tente pour soigner les blessés. Une femme engagée dans le soin, la miséricorde, la reconstruction.

Ces exemples montrent une réalité équilibrée : la femme n'est ni exclue... ni exposée injustement.

DES RÈGLES CLAIRES :

PROTÉGER, NE PAS OPPRIMER

Le Prophète ﷺ a été explicite : « Ne tuez ni femme, ni enfant. » Et dans les recommandations : interdiction de violence injustifiée, d'atteinte à la dignité et de toute oppression. La femme n'est pas une cible. Elle est une responsabilité.

AUJOURD'HUI :

UNE RÉALITÉ DOULOUREUSE

Quand on observe les conflits contemporains, une autre image apparaît : femmes déplacées, sans refuge, mères enterrant leurs enfants, violences utilisées comme armes de guerre, humiliations, pertes de dignité.

De Ghaza au Soudan, en passant par d'autres zones oubliées... la femme devient souvent victime directe ou pression indirecte dans le conflit.

UNE FRACTURE MORALE

Le Coran nous rappelle : « Quiconque tue une âme... c'est comme s'il avait tué toute l'humanité. » (Sourate 5, v.32). Ce verset ne distingue pas homme ou femme, croyant ou non.

Il établit une règle universelle : la vie humaine est sacrée. « La force d'une société ne se mesure pas à sa puissance militaire, mais à sa capacité à protéger les plus vulnérables. »

En islam, la guerre n'est jamais une justification pour l'injustice, la brutalité ou la perte de dignité.

Au contraire, elle est un test de foi, de morale et de responsabilité

Et la manière dont une société traite ses femmes en dit long sur son état réel.

Le croyant ne regarde pas seulement la guerre comme un conflit, mais comme une épreuve où la patience devient force, la dignité devient résistance, la foi devient refuge.

La femme, dans ce contexte, incarne souvent la constance, la résilience et la transmission de l'espoir.

*Des larmes versées, des silences portés,
Des douleurs cachées, des espoirs préservés...
Dans l'ombre des guerres et le poids des années,
une vérité doit être rappelée :
Quand la dignité est protégée,
l'humanité peut rester...
Mais quand elle est brisée,
c'est tout un monde
qui vient à s'effondrer.*



Invocation



Ô Allah,

Ô Toi la Paix, et de Toi vient la paix,
 À Toi retourne toute paix,
 Fais descendre sur nos cœurs une sérénité
 Qui ne s'efface jamais...

Ô Allah, apaise nos âmes quand le monde s'agite,
 Éteins en nous les colères qui divisent
 Et les paroles qui blessent,
 Remplis nos cœurs d'une lumière
 Qui réconcilie et qui élève.

Ô Seigneur, dans un monde
 Marqué par les guerres et les injustices,
 Sois le refuge des opprimés,
 Le soutien des affaiblis,
 Et le secours de ceux qui n'ont plus que Toi.

Amin, ô Seigneur des mondes



Le Hadith de la semaine

101 | RÉPANDRE LE SALUT... (ES-SALAM) : VOIE DE LA FOI ET FONDEMENT DE LA PAIX DANS UN MONDE TROUBLÉ

Par Cheikh Younes Larbi

D'après Abou Hourayra (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) a dit :

« Vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous ne croirez pas, et vous ne croirez pas véritablement tant que vous ne vous aimerez pas les uns les autres. Voulez-vous que je vous indique une chose qui, si vous l'accomplissez, fera naître entre vous l'amour ? Répandez le Salam entre vous.. »

RAPPORTÉ PAR MOUSLIM DANS SON SAHIH N°54

A l'heure où les relations humaines se tendent, où les malentendus se multiplient et où les conflits surgissent avec une grande facilité, ce hadith apparaît comme une orientation lumineuse qui ramène à l'essentiel. Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) n'aborde pas les troubles à partir de leurs manifestations visibles, mais en dévoile les racines profondes : celles du cœur, là où naissent les sentiments qui façonnent ensuite les paroles et les comportements.

La foi mentionnée dans ce hadith est une réalité vivante qui purifie le cœur, l'apaise et lui rend son équilibre. De cette foi naît une affection sincère entre les croyants, une affection qui ne dépend ni d'un intérêt passager ni d'un lien préalable, mais d'une disposition intérieure noble, par laquelle chacun aspire au bien pour autrui, comme pour lui-même. C'est en ce sens que la tradition prophétique établit un lien étroit entre la perfection de la foi et la présence de l'amour mutuel.



Cet amour, pour demeurer vivant, a besoin d'être manifesté et entretenu dans la vie quotidienne. C'est pourquoi le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a prescrit un acte simple et accessible : répandre le salut. Cette parole, en apparence ordinaire, devient ainsi le signe visible d'une réalité intérieure, un lien discret qui rapproche les cœurs et apaise les relations.

Beaucoup de tensions trouvent leur origine dans des sentiments laissés sans maîtrise : jalousie, colère, sentiment d'injustice ou crainte de l'autre. L'islam appelle à purifier ces dispositions en cultivant la patience, la maîtrise de soi, le contentement et la confiance en Allah. Lorsque le cœur retrouve sa sérénité, l'inclination au conflit diminue, et l'homme devient plus juste dans ses jugements et ses attitudes.

La notion de paix occupe, dans ce cadre, une place centrale. Allah est « Es-Salam », et le Paradis est « Dār Es-salam ». Entre ces deux

pôles, le croyant est invité à faire vivre ce sens dans son existence. Il conclut sa prière par le salut, évoque les prophètes en leur adressant paix et bénédictions, et sait que les habitants du Paradis seront accueillis par ces paroles de paix. Ainsi, le salut devient un langage spirituel qui accompagne le croyant dans ce monde et dans l'au-delà.

La salutation musulmane « *Essalamou 'Alaykoum wa Rahmatoullahi wa Barakatouh* » incarne pleinement cette vision. Elle exprime un vœu de sécurité, de miséricorde et de bénédiction. Elle fut enseignée à Adam (sur lui la paix) et demeure le signe distinctif des croyants. L'islam a encouragé à la répandre en toute circonstance : lors des rencontres, à l'entrée des maisons, dans les assemblées et au moment de les quitter, faisant de son usage un moyen d'entretenir les liens et de cultiver l'humilité.

Cette pratique, malgré sa simplicité, produit des effets profonds : elle adoucit les cœurs, réduit les distances et ouvre la voie à des relations apaisées. Elle constitue ainsi une base concrète pour construire la paix au sein de la société.

Le Coran confirme et élargit cette orientation en posant les fondements d'une coexistence harmonieuse : respect de la vie, justice, fidélité aux engagements et miséricorde envers tous. Il appelle à l'unité entre les croyants, à la réconciliation en cas de discorde, et prescrit la bienfaisance et l'équité envers ceux qui vivent en paix, sans contrainte ni injustice.

Dans un contexte marqué par les tensions et les incompréhensions, ces principes appellent à être redécouverts et transmis avec clarté. La diffusion du salut, accompagnée d'un comportement empreint de douceur et de droiture, demeure un point de départ accessible pour restaurer la confiance et apaiser les relations.

Ainsi, le hadith « *Réandez le salut entre vous* » offre une clé simple ouvrant sur une réalité profonde : une paix qui commence par une parole sincère, puis s'étend aux cœurs, aux relations et aux sociétés, conduisant l'homme vers la finalité à laquelle il est appelé : la Demeure de la paix.

Mizan El-Qadhaya

LES AFFAIRES CONTEMPORAINES
 À LA LUMIÈRE DU TEXTE ET DE LA SAGESSE

23 | L'ISLAM A-T-IL INTERDIT L'ESCLAVAGE ? LECTURE À LA LUMIÈRE DE L'OBJECTIVITÉ ET DE LA MODÉRATION

Par Cheikh Younes Larbi

Qu'Allah illumine vos cœurs et enrichisse vos esprits de savoir et de discernement. C'est avec une joie profonde et une sincère déférence que nous vous retrouvons dans cette rubrique, « Mizan El-Qadhaya » (La balance des questions), afin de réfléchir ensemble à une question aussi délicate que fondamentale de notre noble héritage : celle de la réalité de l'interdiction de l'esclavage en islam. Puissent ces lignes nourrir votre réflexion, affermir votre compréhension et vous rapprocher de la sagesse équilibrée que nous enseigne la Révélation.

La question de l'esclavage en islam ne compte pas parmi les sujets simples que l'on pourrait trancher par une formule brève ou un jugement hâtif. Il s'agit plutôt d'une question sur laquelle les compréhensions et les qualifications ont divergé. Certains estiment que l'islam a reconnu l'esclavage et l'a maintenu dans son système législatif, en s'appuyant notamment sur sa présence dans certaines dispositions liées en particulier aux prisonniers de guerre. A l'inverse, d'autres considèrent que l'islam a introduit une démarche progressive visant à mettre fin à l'esclavage et à l'éradiquer, et non à le consacrer, s'appuyant pour cela sur un ensemble de

textes et de prescriptions orientés vers l'affranchissement. Entre ces deux positions, il apparaît nécessaire d'examiner la question selon un critère objectif, qui tienne compte du contexte historique et lise les textes à la lumière de leurs finalités, loin des jugements préconçus ou des lectures partielles.

L'esclavage existait avant l'Islam, intégré aux systèmes économiques et sociaux des civilisations. L'Islam n'est pas apparu en rupture brutale, mais a asséché ses sources, appelé à le délaisser et élevé l'affranchissement au rang d'acte méritoire : « **Alors affranchis un captif** » (El-Balad : 13). Cette démarche doit être comprise dans un monde en guerre, où les prisonniers étaient inévitables. La question n'était donc pas de supprimer immédiatement l'esclavage, mais de réformer le système pour le rendre progressivement obsolète.

Ceux qui affirment que l'Islam n'a pas interdit l'esclavage soulignent l'absence de texte explicite, contrairement à l'alcool ou l'usure. Mais cette approche ignore la différence : l'alcool et l'usure relèvent de transactions internes, régulables par un acteur unique, alors que l'esclavage était un système international complexe, qu'un seul État ne pouvait abolir sans déséquilibrer le rapport de force. Ainsi, le Coran prescrit une voie prudente : « *Alors soit par grâce, soit par rançon, jusqu'à ce que la guerre ait cessé* » (Mohamed : 4), ouvrant la porte à la libération et limitant l'esclavage.

Les textes et les faits montrent une transformation profonde de la conception humaine. A l'époque, l'esclavage était normalisé : dans l'Empire romain, les esclaves étaient utilisés en silence, certains offerts aux bêtes ; en Inde, la discrimination était extrême. L'Islam affirme alors l'égalité originelle et la dignité de tout être humain : « **Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle... Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux** » (El-Houjourat : 13). Il élève l'affranchissement au rang de dévotion qui rapproche d'Allah.

L'Islam a agi concrètement : il a supprimé ou limité les sources de l'esclavage. L'asservissement pour motif religieux fut rejeté, remplacé

par l'exonération ou l'aide au débiteur, et l'enlèvement des libres, interdit avec rigueur. Le Prophète ﷺ a rapporté : « *Trois personnes seront mes adversaires le Jour du Jugement : celui qui me trahit après m'avoir donné sa parole, celui qui vend un libre et en mange le prix...* » L'asservissement des prisonniers restait encadré par la rançon ou la grâce, jamais comme droit absolu.

Parallèlement, l'Islam a élargi les voies de liberté : l'affranchissement est expiation pour certaines infractions, fortement encouragé, et les captifs doivent être traités avec bienveillance, considérés comme frères en humanité. Cette stratégie, resserrer les sources et élargir les sorties, conduit à l'abolition progressive, sans choc social ou économique.

Cette démarche doit être comprise dans un cadre international : un État seul ne pouvait libérer ses captifs, alors que ses propres prisonniers étaient asservis ailleurs. L'abolition nécessitait un accord humain général, inexistant alors. Même à l'époque moderne, la fin de l'esclavage n'est pas exclusivement due à la civilisation contemporaine, qui a pratiqué l'esclavage colonial. Les libérations étaient souvent motivées par la conscience humaine innée, en accord avec la nature humaine confirmée par l'Islam.

Ainsi, ni l'affirmation d'un consentement absolu à l'esclavage ni celle d'une interdiction subite ne reflètent fidèlement la réalité législative. L'Islam a choisi une méthode graduelle et réaliste : il a asséché les sources de l'esclavage, ouvert les portes de la libération et réformé la perception humaine, conduisant l'esclavage sur la voie de la disparition.

Donc, l'Islam n'est pas venu pour consacrer l'esclavage, mais bien pour l'abolir progressivement, respectant les conditions du monde de l'époque et guidant l'humanité vers l'horizon de la liberté, où s'accomplit pleinement la dignité que Dieu a voulue pour tout homme.





Portrait de Marie de Médicis
Anton Van Dyck, Musée des Beaux-Arts de Bordeaux
Ph © F. Deval, mairie de Bordeaux

vironnement institutionnel, il n'est pas encore un lieu de culte, mais un espace humain, dans un quartier en pleine transformation.

Ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale que le destin du lieu bascule. La France souhaite rendre hommage aux dizaines de milliers de soldats musulmans morts pour elle. Dans ce contexte, l'idée d'ériger une grande mosquée à Paris prend forme, comme geste de reconnaissance et symbole de respect.

Le choix du terrain, à proximité du Jardin des Plantes, semble ne pas être anodin, il s'inscrit dans un quartier prestigieux, intellectuel, scientifique et surtout chargé d'histoire.

Bien avant d'être un lieu de prière et de recueillement, l'emplacement de la Grande Mosquée de Paris était un espace en pleine transition, entre nature et science, entre soin et savoir, entre périphérie et cœur de ville laïque.

Il est évident que lorsque la Grande Mosquée de Paris est inaugurée en juillet 1926, elle n'a pas surgi de nulle part, elle s'inscrit dans une continuité historique, transformant un terrain qui a connu plusieurs mutations en un haut lieu

titutions parisiennes voisines.

Au fil des siècles, le secteur se transforme progressivement. Le Jardin des Plantes devient un haut lieu de la science, accueillant botanistes, naturalistes et étudiants. À proximité, des établissements hospitaliers se développent, notamment autour de la Pitié-Salpêtrière, renforçant la vocation sanitaire et sociale du quartier.

Le terrain sur lequel est baptisé la Grande Mosquée de Paris, reste alors intégré à cet en-



729. PARIS — Hôpital de la Pitié E. L. D.

de spiritualité, de culture, de dialogue et surtout de paix.

Cette histoire ancrée dans l'histoire de la France continue d'habiter les lieux. À quelques pas des jardins botaniques et des institutions scientifiques, la Grande Mosquée de Paris prolonge, à sa manière, cette tradition de quête de sens et de connaissance.



LUMIÈRE ET LIEUX SAINTS DE L'ISLAM

À LA DÉCOUVERTE DES MOSQUÉES DU MONDE



95.

LA MOSQUÉE DU VENDREDI
D'ISPAHAN

LA MOSQUÉE DU VENDREDI D'ISPAHAN : MASJED-E JAME', L'ÂME STRATIFIÉE DE LA PERSE

Par Noa Ory

Il est des lieux où le temps ne passe pas : il s'y dépose. La Mosquée du Vendredi d'Ispahan, Masjed-e Jame', n'est pas seulement un édifice, mais une sédimentation de siècles, une prière devenue pierre, une mémoire qui respire encore sous les pas des fidèles et des voyageurs. Au cœur de la cité d'Ispahan, là où le bazar ancien tisse ses galeries comme les nervures d'un organisme vivant, la mosquée apparaît sans ostentation. Elle ne s'impose pas : elle se révèle. Et celui qui y entre ne franchit pas seulement un seuil architectural, il traverse une histoire.

UNE GENÈSE INSCRITE DANS LA LONGUE DURÉE

Avant d'être mosquée, le lieu fut feu. Un temple sassanide, dédié aux flammes sacrées, occupait jadis cet espace. Puis vint l'islam, et avec lui une première mosquée au

VIII^e siècle, encore marquée par le modèle arabe hypostyle, une forêt de colonnes, humble et répétitive.

Mais la mosquée ne cessa jamais de devenir autre. Sous les Abbassides, elle s'affina. Sous



les Bouyides, elle se transforma. Et surtout, sous les Seldjoukides, elle connut sa métamorphose décisive : elle passa de la simple salle de prière à une architecture pensée, organisée, symbolique, une géométrie du sacré. Chaque dynastie, de l'époque ilkhanide aux Safavides, y a laissé son empreinte, comme si l'histoire de l'Iran tout entier avait choisi ce sanctuaire pour s'écrire.

L'INVENTION D'UN LANGAGE ARCHITECTURAL

La Mosquée du Vendredi d'Ispahan est un tournant.

Elle est la première à avoir transfiguré l'héritage des palais sassanides, leur cour à quatre iwans en un modèle religieux.

Quatre iwans, ouverts comme des portails vers l'invisible, encadrent la cour centrale.

Chacun est une direction, chacun est un appel. L'espace ne se contente plus d'abriter la prière : il la met en scène, il l'ordonne, il l'élève.





Ph © efiread

Et au-dessus, les coupoles.
Celle de Nezam el-Molk, nervurée, double,
audacieuse, marque une révolution technique.
Elle n'est pas qu'un exploit d'ingénierie : elle est
une métaphore. Deux coques, comme deux
mondes superposés : le visible et l'invisible, le

terrestre et le céleste. La lumière y descend
comme une révélation filtrée.
Dans les briques, dans le stuc, dans les calligra-
phies qui courent comme des versets
silencieux, s'inscrit une esthétique du souffle
retenu rien n'est crié, tout est suggéré.



Ph © efiread

UNE MOSQUÉE COMME PALIMPSESTE DU MONDE ISLAMIQUE

Marcher dans cette mosquée, c'est lire un manuscrit sans fin.

Chaque salle, chaque coupole secondaire, chaque arcade porte la trace d'une époque, d'un goût, d'une vision du monde.

Ici, un mihrab délicatement ciselé.

Là, une voûte plus austère, héritée d'un autre siècle.

Plus loin, une inscription qui semble suspendre le temps.

La Mosquée du Vendredi n'est pas un monument figé : elle est une compilation vivante.

Elle enseigne que la tradition n'est pas répétition, mais transformation fidèle.

L'ESPRIT DU LIEU

Et pourtant, malgré cette richesse, quelque chose échappe à toute description.

Une atmosphère.

Dans la cour, lorsque le silence tombe entre deux appels à la prière, l'air semble chargé d'une présence ancienne.

Le pas ralentit. Le regard se fait plus humble. On comprend que l'architecture ici n'est qu'un voile : ce qui est véritablement bâti, c'est une disposition intérieure.

Car cette mosquée n'a jamais cessé d'être ce pour quoi elle fut élevée : un lieu de rassemblement, un espace de prosternation, un cœur battant au milieu de la cité.

UNE LEÇON DE PIERRE

La Mosquée du Vendredi d'Ispahan est plus qu'un chef-d'œuvre : elle est un prototype, une matrice qui a inspiré des générations de bâtisseurs à travers l'Asie centrale.

Mais sa véritable leçon est ailleurs.

Elle nous dit que le sacré peut s'inscrire dans la durée sans se figer, que la beauté peut naître de l'accumulation sans perdre son unité, et que l'homme, en bâtissant pour Dieu, construit aussi pour la mémoire des hommes.

Ainsi demeure-t-elle, au nord-est d'Ispahan, comme une sourate de briques et de lumière, récitée depuis plus de mille ans par le vent, la poussière et les pas des croyants.





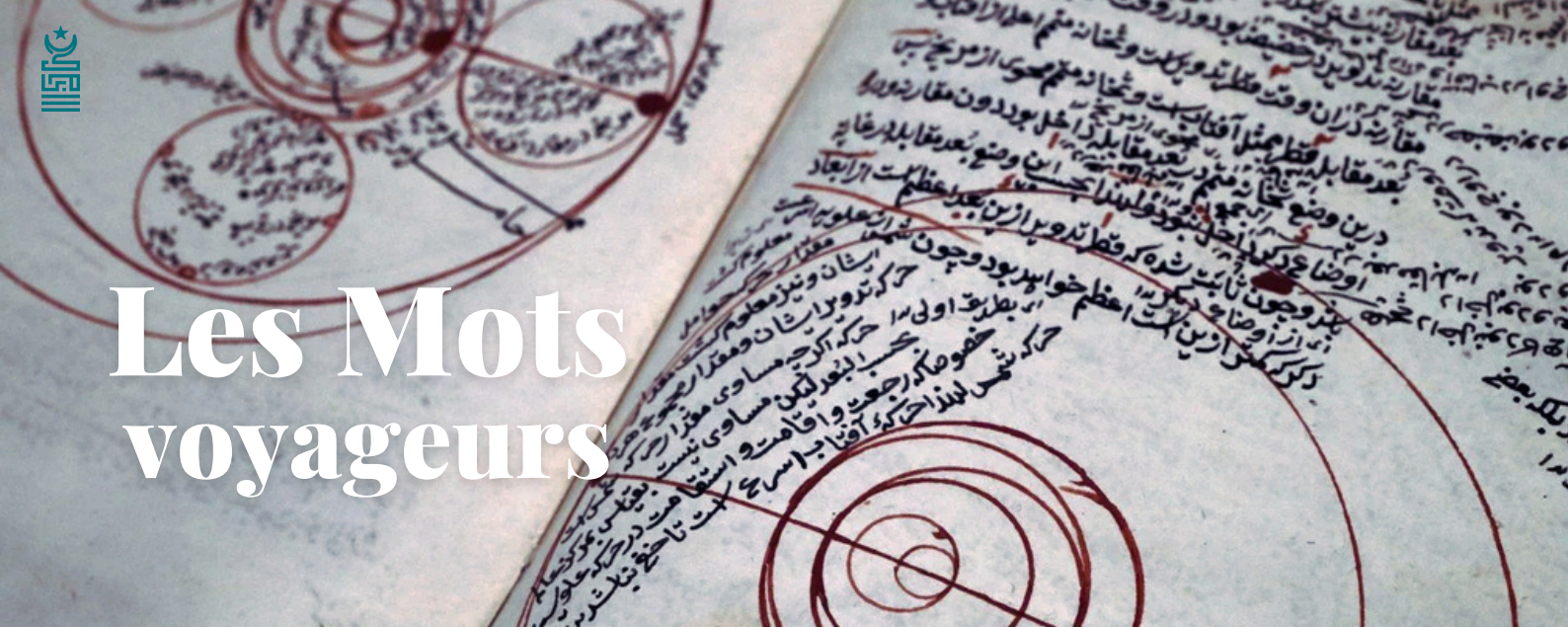




صَلَاتِ قَوْمٍ خَلَقُوا لَكَ الْإِسْلَامَ مِنْ بَنِي إِسْرَائِيلَ مُحَمَّدًا رَسُولًا
مُفَانًا حَسْبُكَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ



Les Mots voyageurs



D'après le *Dictionnaire des mots français d'origine arabe* de Salah Guermiche

89 | ZÉRO

Par Noa Ory

صفر

Il est des inventions si fondamentales qu'elles en deviennent invisibles. Le zéro en fait partie. Il ne compte pas, ne pèse rien, ne désigne aucune quantité, et pourtant, sans lui, aucun calcul n'aurait de sens, aucun système numérique ne tiendrait. Il est le signe du vide, mais aussi la condition de toute mesure.

Le mot zéro vient d'un long voyage. Du latin médiéval *zephirum*, lui-même issu de l'arabe صفر (*sifr*), il portait d'abord un sens simple et radical : le vide, le rien, l'absence. Dans la langue arabe, *ṣifr* désigne ce qui est vacant, ce qui ne contient rien. Il ne s'agit pas encore d'un chiffre, mais d'une idée, presque d'une intuition philosophique : celle d'un espace sans contenu. Lorsque les savants arabes transmettent aux Européens les chiffres dits « arabes », ils transmettent aussi cette notion nouvelle : représenter le rien. L'Europe médiévale, longtemps attachée aux chiffres romains, ignore cette possibilité. Comment écrire ce qui n'est pas ? Comment donner une forme au vide ? Le zéro répond à cette question en introduisant une rupture décisive : le rien devient signe. Peu à peu, le mot s'installe dans la langue française. D'abord sous la forme *zero*, puis zéro, il entre dans les usages mathématiques avant de gagner la langue commune. Il ne tarde pas à quitter le domaine du calcul pour envahir les

expressions du quotidien. Être « un zéro », c'est ne rien valoir ; « repartir de zéro », c'est recommencer entièrement ; une « note zéro » marque l'échec absolu. Le vide devient jugement.

Mais cette évolution n'est qu'apparente. Car derrière ces usages familiers demeure la puissance première du concept. Le zéro n'est pas seulement l'absence : il est ce qui permet aux autres nombres d'exister pleinement. Placé à droite, il multiplie ; déplacé, il transforme. Il n'est à la fois rien et multiplicateur, silence et amplification. Une présence paradoxale, discrète mais décisive.

La modernité n'a fait que confirmer cette importance. Le langage informatique lui doit tout : le système binaire, fondé sur l'alternance du 0 et du 1, repose sur cette capacité à distinguer le vide et la présence. Ainsi, ce qui n'était qu'un signe du rien est devenu la base de toutes les technologies contemporaines.

Il y a, dans le mot zéro, une leçon plus profonde encore. Nommer le vide, c'est reconnaître qu'il fait partie du monde. Lui donner une place, c'est accepter que l'absence ait une forme, que le rien puisse compter. La langue française, en héritant de *ṣifr*, n'a pas seulement adopté un terme mathématique : elle a intégré une manière de penser.

Le zéro ne dit rien, et c'est précisément pour cela qu'il dit tout.





Plumes en éveil : un livre coup de cœur



KHEYZOURANE **LE DESTIN SINGULIER D'UNE ESCLAVE. BAGDAD, VIII^E SIÈCLE** **ALBERT LAHYANI**

RÉSUMÉ

Kheyzourane, esclave au destin exceptionnel, devient une des femmes les plus influentes de la seconde moitié du VIII^e siècle.

Vendue enfant au harem du calife, elle n'était promise qu'au silence. Sa soif de savoir et son ambition la conduisent pourtant des couloirs secrets de Bagdad jusqu'au sommet du pouvoir de l'empire le plus puissant du monde. Elle sauve de l'oubli l'héritage antique, d'Aristote à Ptolémée, initie l'Âge d'or arabe et contribue à jeter les bases de notre civilisation.



Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON



La citation de la semaine

PAUL VALÉRY

“

**Les guerres ne sont que des massacres
de gens qui ne se connaissent pas,
au profit de gens qui se connaissent
mais ne se massacrent pas.**

”

REGARDS SUR LE MONDE ACTUEL
- 1931 -

Événements

à venir ou en cours

PROJECTION-DÉBAT

"Des pavés de mémoire aux chemins du dialogue"

Notre cycle d'événements Les Mercredis du Savoir est de retour après le mois béni de Ramadan avec la projection du film *Des pavés de mémoire aux chemins du dialogue*, qui sera suivie d'un échange avec le réalisateur, Dan Laloum, et les personnalités qui ont contribué au projet, Radouane Attiya, Djemila Benhabib et Danielle Perez.

Ce film retrace le parcours de lycéens de Belgique, découvrant l'histoire du recteur Kaddour Benghabrit, qui protégea des Juifs au sein de la Mosquée de Paris durant l'Occupation : un point de départ d'un cheminement émotionnel, citoyen et profondément humain.



MERCREDI 8 AVRIL 2026

18H-20H



GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

PLACE DU PUIITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS



INSCRIPTION GRATUITE

GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

CONFÉRENCE

"L'humanité de Mohammed ﷺ : une lecture chrétienne de la vie du Prophète" avec Karima Berger et François Euvé

Karima Berger et François Euvé échangeront le 15 avril 2026 (18h-20h) à la Grande Mosquée de Paris autour de l'ouvrage de Craig Considine, *L'humanité de Muhammad : une lecture chrétienne de la vie du Prophète*, traduit et publié aux Éditions Fenêtres.



MERCREDI 15 AVRIL 2026

18H-20H



GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

PLACE DU PUIITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS



INSCRIPTION GRATUITE

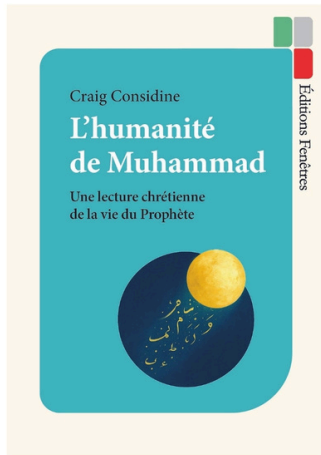
GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

conférence

L'HUMANITÉ DE MOHAMMED

صلى الله عليه وسلم

MER. 15 AVRIL 2026 18H-20H



CONTRE LES PRÉJUGÉS, UNE LECTURE CHRÉTIENNE DE LA VIE DU PROPHÈTE ﷺ

Que se passe-t-il lorsqu'un sociologue états-unien catholique se plonge dans la vie et l'héritage du prophète Muhammad ? Il révèle une facette méconnue de l'islam et des relations entre chrétiens et musulmans.

Craig Considine aborde l'irruption de l'islam sous le prisme du dialogue, et non du « choc des civilisations ». S'il cherche à démystifier l'islam et à lutter contre les préjugés, l'auteur n'omet pas les heurts et les conflits qui jalonnent l'histoire douloureuse de ces deux monothéismes. Il met cependant en lumière les enseignements du Prophète, trop souvent occultés : sa volonté de fonder une nation civique, de prôner le pluralisme religieux et la tolérance, la recherche du savoir, l'antiracisme et les droits des femmes.



KARIMA BERGER
Écrivaine

FRANÇOIS EUVÉ

Professeur et rédacteur en chef de la revue Études



en présence de l'éditeur
MEHMET BALSEVER



GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
Salle Émir Abdelkader
Place du Puits de l'Ermitte 5e ar.



INSCRIPTION GRATUITE
www.grandmosqueedeparis.fr/evenements







Ph © Guillaume Sauloup



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS



100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

